

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 20 octobre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 14 octobre 2022 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme ROUSSEL, Adjoints – Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. PERNES, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL, Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme VAVASSORI à M. FAUCONNET - M. MESA GIRALDO à M. MANGON - Mme ELICE à Mme TISSOT - M. RICCARDI à M. CAREL - M. CHAMBORAIRE à M. ARCELUZ - M. SALLIOT à Mme PROVOST - Mme BAUBRY à M. PERNES - M. CAVANNA à Mme REGNAULD - M. DO ESPIRITO SANTO à Mme ROUSSEL – Mme CARBONELL à Mme AWAD – Mme PELLE à M. LE FLOCH - M. NOBRE à Mme VENTURA - Mme JACAMENT à Mme DA COSTA - Mme ZERROUR à M. BEAL - Mme KELOUA à Mme THIBAUT

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre-Olivier CAREL

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 28

Représentés : 15

Absents :

Début de séance : 19h35

Monsieur le Maire

Mesdames et messieurs les élus, bonsoir. Mesdames et messieurs du public, bonsoir à vous aussi. Vous avez bravé les intempéries, la pluie, l'orage qui est en train de tonner, donc merci de votre présence.

Ce soir, nous avons des absents parce qu'il y a plusieurs conseils d'écoles, donc nos élus sont aux conseils d'écoles ce soir. En l'absence de Madame VAVASSORI, qui m'a donné son pouvoir, je propose que Monsieur Pierre-Olivier CAREL fasse l'appel.

Monsieur Pierre-Olivier CAREL procède à l'appel.

Pierre-Olivier CAREL

Ce soir, en attendant l'arrivée de Monsieur PERNÈS qui a le pouvoir de Madame BAUBRY, nous sommes 41 présents ou représentés.

Monsieur le Maire

Très bien, merci Monsieur CAREL.

• APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire

Nous allons débiter notre séance du Conseil municipal par l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre dernier. Monsieur PERNÈS vient d'arriver sous la pluie.

Pierre-Olivier CAREL

Nous sommes donc au complet, 43 présents ou représentés.

Monsieur le Maire

Très bien. Y a-t-il des observations ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, permettez-moi de prendre la parole en ce début de Conseil municipal au nom du groupe des élus Rosny écologique et solidaire pour vous exprimer notre regret suite à votre soudaine décision de ne plus retransmettre les conseils municipaux en direct sur les supports numériques de la Ville. Nous, élus de l'opposition, certes de l'opposition, tout comme chacun et chacune d'entre nous aujourd'hui, nous avons appris cette décision sur le réseau social de la Ville de Rosny-sous-Bois. Vous n'avez même pas daigné nous en informer et, je pense, informer l'ensemble des présidents de groupes qui composent le Conseil municipal. C'est pour nous purement scandaleux et c'est le signe de pratiques antidémocratiques que nous rejetons avec fermeté.

Cela met selon nous aussi en valeur votre manque de considération à l'égard des concitoyens, des Rosnéens et des Rosnéennes. Est-ce que vous souhaitez cacher les débats au sein du Conseil municipal ? Est-ce que vous avez peur du jugement des Rosnéens et des Rosnéennes sur votre façon de mener des débats ? C'est autant de questions que nous nous posons.

Notre groupe vous demande donc de rétablir le plus rapidement possible la retransmission des conseils municipaux, notamment dès le prochain Conseil du mois de novembre, afin de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de suivre les débats. Si votre intention – parce que dans la courte explication que vous voulez bien donner sur les réseaux sociaux, de ce que nous avons compris –, c'est de faire des économies de moyens et d'énergie, eh bien écoutez, présentez-nous le coût que cela représente pour la Ville et puis présentez-nous un plan de sobriété énergétique dans le cadre du budget 2023 pour la Ville.

En tout cas, si c'était vraiment la raison, cela permettait au moins d'avoir ce débat-là dans le cadre de l'élaboration du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget 2023. Là, très honnêtement, ce sont des pratiques antidémocratiques que nous rejetons et nous demandons que cette retransmission puisse avoir lieu, au moins au débat d'orientations budgétaires. Ensuite, nous pourrions en débattre, mais présentez-nous le coût de cette retransmission-là.

Monsieur le Maire

Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Pour le groupe URAM, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais nous nous associons pleinement à ce qui vient d'être dit par le groupe RES. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais Madame THIBAUT parlait de renouveau démocratique, de personnes qui s'intéressaient et qui, peut-être, ne sont jamais venues en Conseil municipal et qui, grâce à la vidéo, pouvaient le regarder. Nous l'avons constaté. Cela permettait aussi à des gens qui, à ces heures tardives, et aux occupations qui sont celles de tous, pouvaient regarder en différé les séances du Conseil municipal. Nous l'avons vu aussi. Quand nous voyions le nombre de vues du nombre de vidéos du Conseil, nous nous disions que, finalement, ce n'était pas négligeable. S'il y avait eu autant de personnes dans la salle depuis des années que nous siégeons ici, nous l'aurions su. Nous nous associons pleinement à cette demande, même si nous savons que les choix budgétaires sont contraints en cette période, mais à mon avis peut-être que c'est ailleurs qu'il faut rogner plutôt que sur ce qui nous permet – ce qui permet à tous les Rosnéens – d'avoir accès aux débats démocratiques de notre assemblée.

Monsieur le Maire

Très bien, merci. Comme vous l'avez dit, Monsieur ITZKOVITCH, en effet il y a des contraintes budgétaires. Actuellement nous sommes dans un souci de réflexion et d'économies concernant la mise en place du plan sobriété qui vous sera présenté à l'occasion d'un prochain Conseil municipal. En effet, c'est une des premières pistes de réflexion et d'économies à laquelle nous avons pu penser.

À savoir que c'est quand même une somme de 60 000 euros que nous dépensons à l'année pour une trentaine de personnes qui suivent ce Conseil municipal en direct. C'est vrai que l'ensemble des conseillers municipaux présents ici et l'ensemble de la majorité municipale – Monsieur CAPILLON, oui, cela vous chagrine, mais en effet, les résultats sont là –, c'est une trentaine de personnes. Je respecte tout à fait la trentaine de personnes qui regardent cela en vidéo, tout à fait, mais c'est vrai que c'est une des pistes de réflexion que nous sommes en train de mener. Nous vous présenterons – je termine, Monsieur BÉAL – ce plan de sobriété et ce sera une des premières économies qui sera présentée, mais je ne pense pas que cela tue la démocratie, parce que ce que nous souhaitons, c'est que les Rosnéens puissent participer en direct à ce Conseil municipal comme autrefois. C'est vrai que c'est une habitude qui a été prise à l'occasion de la Covid. C'est pour cela que nous avons souhaité retransmettre les Conseils, mais c'est une réflexion qu'en effet nous avons menée avec les élus et cela n'a rien d'antidémocratique. De toute manière, ce sera filmé pour le DOB, qui est un moment important pour l'ensemble des Rosnéens.

Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonjour. Je ne comprends pas ce discours. Vous prétendez que ce n'est pas antidémocratique. Vous avez vu le nombre de Rosnéens qui ont participé à votre élection et à la nôtre ? Il y a eu à peine un quart des Rosnéens qui se sont intéressés à cette élection et vous prétendez que c'est en supprimant les caméras que nous allons y faire quelque chose, que nous allons apporter une solution ? C'est tout le contraire évidemment.

Nous avons, avec ces caméras qui étaient une excellente idée, la possibilité de permettre à des gens – alors, peut-être n’êtes-vous plus au courant, Monsieur FAUCONNET, cela fait tellement longtemps que vous êtes élu que vous n’avez peut-être pas l’habitude de vivre des journées où on part tôt le matin et où on rentre assez tard le soir parce qu’on travaille ailleurs. Peut-être que vous avez oublié les contraintes que cela donne, mais vous avez un certain nombre...

Monsieur le Maire

Les contraintes, je les vis aussi au jour le jour.

Éric BÉAL

Attendez, permettez-moi de terminer, merci. Vous avez un nombre certain de Rosnéens qui vivent ces contraintes et qui n’ont absolument pas la possibilité d’être présents. Par ailleurs, un de mes collègues le faisait remarquer, si vraiment vous aviez l’intention d’accueillir un grand nombre de Rosnéens, vous mettriez un petit peu plus de chaises. Chacun peut regarder au fond de la salle. Il y a quoi ? Allez, à peine une cinquantaine de chaises qui sont accueillantes. Je suis sûr qu’il y en a moins, donc cela prouve bien que votre décision est antidémocratique. Nous insistons là-dessus. C’est vraiment dommage.

Monsieur le Maire

Très bien, merci Monsieur BÉAL. Monsieur PAUTRE.

Philippe PAUTRE

En complément de l’intervention de mes collègues, vous avancez un chiffre à titre justificatif de cette prise de décision. Moi, il me semble qu’il serait de bon aloi que l’on puisse nous présenter le détail de ce calcul et que nous puissions, sur pièces, contrôler et valider le montant de ce calcul. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Ce sera fait. Madame SEBAN.

Shannon SEBAN

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Moi je voulais juste réagir à l’intervention de Monsieur BÉAL qui, comme d’habitude, vous attaque personnellement en vous disant que vous n’aviez pas en tout cas une vision très claire de ce que représente le fait d’aller au travail tous les matins.

Ne mélangeons pas les gens, Monsieur BÉAL. Si, effectivement, Monsieur le Maire, vous estimez qu’actuellement cette retransmission coûte 60 000 euros pour 30 personnes, j’entends bien. Vous avez un budget à garder, mais ne commençons pas, s’il vous plaît, à invectiver le Maire et à l’accuser de choses qui n’ont aucun sens et qui n’ont aucun lien. Monsieur le Maire, effectivement, je rejoins mes collègues ici d’un point de vue de débat démocratique et pour encourager les Rosnéennes et les Rosnéens à pouvoir participer au débat, effectivement cette retransmission était utile, donc je me joins à ce souhait, mais en tout cas j’appelle à un petit peu de sérénité et de sobriété. Ne commençons pas ce Conseil municipal tout de suite sur les chapeaux de roues. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Merci Madame SEBAN, je vais rester serein. Nous allons passer à notre point...

Pierre MANGON

Monsieur le Maire, s’il vous plaît.

Monsieur le Maire

Oui, Monsieur MANGON.

Pierre MANGON

Monsieur PAUTRE, quand vous demandez à avoir des justificatifs, c'est moi qui signe les factures, donc le bon de commande existe, et quand Monsieur le Maire vous dit 60 000 euros, à 200 ou 300 euros près, le chiffre est exact.

Philippe PAUTRE

D'accord, mais il me semble que nous sommes dans l'instance parfaite où nous devons pouvoir vérifier sur pièces tous ces éléments. C'est juste cette demande.

Monsieur le Maire

Monsieur PAUTRE, je ne vous ai pas donné la parole. Pour la bande, justement, il fallait que je vous annonce.

Pierre MANGON

De toute façon, nous vous donnerons le justificatif.

Monsieur le Maire

Monsieur CAPILLON.

Claude CAPILLON

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je reviens au procès-verbal du dernier Conseil municipal. Lors de l'intervention de Madame AWAD concernant la rentrée scolaire...

Monsieur le Maire

Nous avons donc changé de sujet. Attendez. Nous avons clos le premier sujet. Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal.

Claude CAPILLON

C'était cela, non ?

Monsieur le Maire

Oui, oui, pour moi c'était cela, mais Monsieur BÉAL relève la main. Monsieur CAPILLON avait la parole, donc je lui laisse la parole.

Claude CAPILLON

Alors, je reprends. Lors du dernier Conseil municipal, Madame AWAD a fait un exposé concernant la rentrée scolaire de septembre 2022. De mémoire, certains élus avaient demandé de recevoir les documents, notamment les documents des comptes des élèves dans les différentes écoles de Rosny. À ce jour, nous n'avons rien reçu, comme d'habitude. Si vous pouviez nous les faire parvenir avant que la fin scolaire arrive.

Monsieur le Maire

Comme d'habitude, cela fait très longtemps que j'entends cela, mais vous aurez bien sûr le document dans la semaine qui va venir. Sans aucune difficulté, n'est-ce pas Madame AWAD. D'autres remarques concernant ce procès-verbal ? Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Je suis sur le sujet précédent.

Monsieur le Maire

Écoutez, ce n'est pas à l'ordre du jour, donc nous sommes passés maintenant au premier point de l'ordre du jour.

Éric BÉAL

Je salue l'arrivée et le retour de Madame...

Monsieur le Maire

Oui, oui, vous n'avez pas de réflexion à faire sur son retour. C'est une élue comme tout le monde, donc elle est parmi nous. Qu'elle soit présente, tant mieux. Nous en sommes ravis.

Éric BÉAL

Voilà, je salue son arrivée.

Monsieur le Maire

Mais il n'y a pas de réflexion à faire.

Éric BÉAL

Je voulais simplement signaler que...

Monsieur le Maire

Je n'ai pas à parler des absences et des présences des uns et des autres.

Shannon SEBAN

Donc Monsieur BÉAL, ce que vous me reprochez, c'est quoi ?

Éric BÉAL

Je voulais simplement signaler, Monsieur le Maire, que je ne considère pas comme une attaque personnelle le fait d'être surpris que vous ne considériez pas que les Rosnéens ont des difficultés le matin et le soir pour rentrer chez eux, surtout en ce moment. Si vous suivez cela aussi précisément que vous le dites, vous n'êtes pas sans savoir que le RER E a de grosses difficultés en ce moment et qu'un certain nombre de RER sont supprimés. Donc il est assez naturel pour ma part – et ce n'est pas une attaque personnelle, Madame SEBAN – de signaler qu'effectivement la suppression des caméras empêche le débat démocratique, empêche la bonne connaissance de nos citoyens, des gens qui nous ont élus de connaître le débat démocratique. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire

OK, très bien.

Éric BÉAL

Je signalais simplement que ce n'était pas une attaque personnelle.

Monsieur le Maire

Et si je ne prends pas le RER tous les jours, mes journées, vous le savez très bien...

Une intervenante

Moi, je le prends.

Monsieur le Maire

... sont bien remplies.

Une intervenante

(plusieurs personnes parlent en même temps) et il y a de nombreux élus qui le prennent.

Shannon SEBAN

Puis-je me permettre une seconde, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

Oui.

Pierre-Olivier CAREL

Nous avons un ordre du jour, c'est le vote du procès-verbal du Conseil de la précédente séance. Est-ce que nous pourrions revenir à l'ordre du jour ?

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, Madame SEBAN.

Shannon SEBAN

J'en ai vraiment pour une seconde. Monsieur BÉAL, à quoi faites-vous référence quand vous parliez de retour ?

Éric BÉAL

Pourriez-vous préciser votre question, Madame ?

Shannon SEBAN

Oui, vous dites : « Madame SEBAN fait son retour ». J'aimerais juste savoir à quoi faisiez-vous référence ?

Éric BÉAL

Écoutez, vous avez été absente un certain nombre de fois...

Shannon SEBAN

Ah bon.

Éric BÉAL

Y compris la fois dernière.

Shannon SEBAN

Ah bon ? On peut ressortir... Il me semble que, depuis mon élection en 2020, j'ai dû être absente deux fois tout au plus. Si vous faites par ailleurs référence – et je profite de cette prise de parole pour m'exprimer à ce sujet – sur ma campagne aux législatives dans la Loire, j'assume totalement d'avoir été candidate aux législatives dans un autre département que celui-ci. Aujourd'hui, je suis de retour parce que la Ville de Rosny-sous-Bois m'a toujours tenu à cœur et je ne lâcherai pas mon mandat de conseillère municipale. Donc, se présenter à une élection ailleurs...

Éric BÉAL

J'en suis ravi, Madame.

Shannon SEBAN

... ne veut pas dire que l'on abandonne son territoire d'ancrage. Par ailleurs, je vous demanderais très sincèrement d'arrêter de me troller comme vous l'aviez fait pendant ma campagne sur mes réseaux sociaux. Merci à vous, Monsieur BÉAL.

Monsieur le Maire

Bien, donc nous allons...

Éric BÉAL

Inaudible (brouhaha)

Monsieur le Maire

... clôt le débat. S'il vous plaît, Monsieur BÉAL, nous allons clôt le débat, voilà. Après, je ne juge pas les absences et les présences des uns et des autres. Je ne juge pas vos absences et vos présences, donc maintenant vous n'avez pas à juger les présences et les absences des élus qui sont ici parmi nous.

Monsieur ITZKOVITCH, et nous arrêtons après.

Ivan ITZKOVITCH

Non, non, c'est sur le PV, Monsieur le Maire.

(rires)

Monsieur le Maire

Nous revenons au PV. Allez-y, Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Je ne me permettrais pas d'entrer dans cette joute entre Madame SEBAN et Monsieur BÉAL.

Monsieur le Maire

Je vous en remercie.

Ivan ITZKOVITCH

C'est le PV qui m'intéresse et, je dois vous le dire, les absents ont toujours tort. Donc j'ai tort. Je n'étais pas là, moi non plus, la dernière fois.

Monsieur le Maire

Où étiez-vous, Monsieur ITZKOVITCH ? Où étiez-vous ?

Ivan ITZKOVITCH

Je vous le dirai en aparté, Monsieur le Maire. Donc, j'ai tort, mais en lisant le procès-verbal avec beaucoup d'intérêt, il y a deux remarques qui me sont venues à l'esprit et dont je dois vous faire part à l'occasion de cette approbation.

La première, j'ai été directement interpellé en mon absence – c'est assez rare – par Monsieur CAREL. Cela ne m'était jamais arrivé d'être interpellé en mon absence, mais donc, puisque j'ai lu l'interpellation, j'ai lu la réponse qui a été faite par Claude CAPILLON. Monsieur CAREL, évidemment j'ai tort de ne pas avoir été là, mais bon, plus c'est gros, plus cela passe quand même. D'aller dire, dans un procès-verbal en plus enregistré, acté, que je me suis exprimé en commission – commission (je ne me souviens plus) mixte affaires sociales-cadre de vie – en faveur d'une crèche en régie. Franchement ! La prochaine fois, vous allez dire que je suis adhérent de la NUPES ? À un moment donné, il faut quand même...

Monsieur le Maire

Je serais surpris, quand même.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, mais le procès-verbal le dit...

Éric BÉAL

Dieu vous en garde.

Ivan ITZKOVITCH

Merci, Monsieur BÉAL. Le procès-verbal le dit. Je trouve cela quand même assez incroyable qu'en mon absence on me fasse parler. Le procès-verbal est clair, Monsieur CAREL, et c'est quand même assez incroyable de lire cela, dès lors que, suite à cette commission, quand même, qui s'est tenue il y a fort longtemps, il n'y a jamais eu de PV alors que je l'ai demandé, où je demandais clairement un compte-rendu de cette commission. Il n'y a jamais eu de compte-rendu puisque l'administration a annoncé – même pas les élus – devant Madame VAVASSORI, qui est première adjointe, et devant vous qu'il n'y aurait plus jamais aucune crèche en délégation de service public et que toutes les crèches allaient passer en régie. Vous avez vous-même semblé être le premier étonné. J'ai posé un certain nombre de questions. On m'a plus ou moins répondu que l'on ne savait pas, que c'était flou.

Au Conseil d'après, Madame CARBONELL a confirmé et a été démentie par Monsieur le Maire dans la foulée. Donc après, me faire porter, à moi, le chapeau, je trouvais cela un peu limite en mon absence. Je pense que quand un élu n'est pas là, il ne faut pas le faire parler. La prochaine fois, je pense que tout se passera mieux. Évidemment, c'est au PV, je ne peux pas le retirer. Ce sont vos propos, mais puisque Monsieur le Maire indiquait dans le PV qu'il me demanderait mon avis, je le vous dis, je n'ai jamais tenu ces propos en commission, Monsieur CAREL. Si c'est un oubli ou un malentendu, il est pardonné, mais il faut éviter de faire parler les absents.

Ensuite, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire

Je reviens là-dessus, je vous coupe la parole. Comme vous êtes quand même très présent, on ne peut pas vous faire le reproche d'absence. Il a pu y avoir une absence, bien sûr. Merci pour cette intervention. Je pense que vous aurez l'occasion d'avoir ce débat en tête à tête avec Monsieur CAREL.

Ivan ITZKOVITCH

Je tenais à le préciser parce que c'est acté dans le PV.

Il y a une deuxième chose qui a été actée dans le PV, puisque Monsieur BÉAL, depuis tout à l'heure, vous invective. Cela a été dit, et là c'est un peu moins drôle. Un peu moins drôle parce qu'on lit à la page 75 du PV, dans le cadre de la présentation de la rentrée par Madame AWAD, Madame DA COSTA, qui me représentait en qualité de président du groupe en mon absence, a pris la parole pour indiquer la position du groupe URAM sur la rentrée. Alors, on en pense ce que l'on en veut, mais en tout cas c'était la position du groupe URAM, et vous lui avez répondu : *« Elle parle donc de l'URAM. Elle était absente dans les mandats précédents et elle n'avait pas, comme moi, des enfants »*.

Monsieur BÉAL, je pense qu'il y a une règle que nous nous sommes tous fixée depuis très longtemps dans cette assemblée (même avant que vous n'y preniez part) et à laquelle, en plus, je dois le dire, votre présidente de groupe, Madame THIBault, et tous les élus de votre groupe se sont, systématiquement et de façon irréprochable, astreints durant toutes ces années. C'est de ne pas procéder à des attaques personnelles qui concernent la vie privée des uns et des autres.

Vous avez déjà fait le coup avec Monsieur le Maire, et je l'avais souligné, en faisant référence à sa religion. J'avais trouvé cela inadmissible. Là, vous venez disqualifier la parole d'une de nos collègues – peu importe de qui, d'ailleurs ; cela aurait pu être de n'importe, cela m'aurait autant choqué – en disant : *« Elle n'a pas d'enfant, elle ne peut pas comprendre »*. Mais comment pouvons-nous entendre ce type de propos dans un Conseil municipal ?

Premièrement, c'est la vie privée des uns et des autres. On n'a pas à dire qui a des enfants, qui n'a pas d'enfant ; qui habite où ; qui est locataire, qui est propriétaire. Peu importe, nous sommes tous ici représentants des Rosnéens, quelles que soient nos qualités respectives. Et puis, sur le fond, c'est absolument aberrant puisque Madame DA COSTA parlait de la rentrée 2022, donc on ne parle pas des vingt dernières années, et elle s'exprimait au nom de l'URAM. Donc on n'a pas à la discréditer par rapport au fait qu'elle a, ou pas, des enfants.

Elle disait juste que la rentrée 2022, qui était présentée par Madame AWAD, impliquait une forme de contradiction au sens où l'on nous dit, depuis deux ans, que l'URAM est un horrible bétonneur, que nous bétonnions le sud de la ville et qu'il va falloir, à cause de cela, construire une école pour suppléer Jean Moulin, et l'on nous annonce à la rentrée deux fermetures de classe. C'est cela que Madame DA COSTA a dit. On en pense ce que l'on en veut. Sur le fond, libre à chacun de commenter, mais pas en procédant à des attaques personnelles sur la qualité des uns ou des autres.

On peut avoir une parole malheureuse. C'était la fin du Conseil, vous étiez peut-être fatigué. J'ai cru comprendre que cette séance était un peu agitée. Moi, je n'étais pas là donc, encore une

fois, j'ai tort, mais je pense que nous pouvons nous donner une règle, tous en commun, c'est que la vie privée des uns et des autres ne doit pas faire l'objet des débats ici. Madame DA COSTA, ici, s'exprimait au nom du groupe URAM. Elle a été élue par l'ensemble des Rosnéens, comme vous et moi, et donc elle les représente tous, y compris ceux qui ont, ou pas, des enfants.

Je tenais à le dire, Monsieur le Maire, parce qu'en lisant ce PV pour m'imprégner de ce qui s'était passé, j'ai pensé que ces propos n'avaient pas valeur à figurer dans les propos d'un Conseil municipal. On peut avoir des propos maladroits, on peut être maladroit, mais je pense qu'à un moment donné il ne faut pas que cela se reproduise. C'est tout à fait dommage pour la qualité des débats et les Rosnéens qui nous regardent, de s'invectiver sur des choses qui ne regardent pas les affaires de ce Conseil. Je tenais à le dire pour le faire acter à ce PV, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur ITZKOVITCH. En effet, je rebondis sur ce que vous avez dit. Nous n'avons pas à juger – je l'ai dit tout à l'heure – sur les absences des uns et des autres. Chacun peut avoir à justifier ses absences pour des raisons diverses et multiples. Après, cela regarde bien sûr la responsabilité de chacun. Nous n'avons pas à juger, à montrer du doigt, à dire : *« Toi, tu n'es pas là. Toi, tu ne fais pas ci ou cela. Toi, tu ne prends pas le RER à 7 heures du matin, donc tu ne peux pas savoir ce que c'est que la vie de quelqu'un qui va travailler tous les jours à Paris »*. Nous sommes là pour prendre des décisions municipales pour l'ensemble des Rosnéens, et non pas pour invectiver l'un et l'autre, en effet, comme vous l'avez dit, sur la vie privée des gens, sur son mode de vie, sur son mode de transport. Je pense que nous sommes là, en effet, pour nous respecter. Je l'ai dit dès le départ et je souhaiterais que nous puissions continuer à respecter cela.

Je sais que, parmi le groupe RES – bon, nous sommes un certain nombre de personnes – à rester dans ce respect. Alors, Monsieur BÉAL, par ailleurs je peux avoir beaucoup d'estime pour vous et, lorsque nous parlons en tête à tête, nous échangeons correctement. Alors je pense qu'il serait bon de pouvoir respecter les uns et les autres au sein de ce Conseil municipal.

Je vous laisse la parole, et nous passerons à un autre sujet.

Éric BÉAL

Merci Monsieur le Maire. Bien, moi je constate avec tristesse et consternation que Monsieur ITZKOVITCH a décidé d'enfourcher systématiquement le balai de la polémique – polémique politicienne, stérile – plutôt que de contribuer à la qualité des débats de ce Conseil municipal. Nous sommes des élus du Conseil...

[brouhaha]

... S'il vous plaît. S'il vous plaît. S'il vous plaît... Merci. Nous sommes des élus du Conseil municipal. Il est donc souhaitable, puisque nous n'avons pas les mêmes points de vue – des points de vue, d'ailleurs, qui correspondent à nos électeurs respectifs (et je rappelle à l'ensemble des élus municipaux que, finalement, majorité comme opposition de droite et opposition de gauche, à quelque 140 voix près, nous représentons à peu près le même nombre d'électeurs [d'accord? c'est juste un rappel]) –, donc nous avons effectivement le droit de souligner un certain nombre de choses et nous ne devons pas nous en priver. Nous pouvons même, éventuellement, élever la voix si nous estimons que le point mis à l'ordre du jour est important. Mais, Monsieur ITZKOVITCH, vous semblez vous complaire à multiplier les petites attaques personnelles.

Vous, vous m'accusez d'attaques personnelles, mais je vais...

Monsieur le Maire

Bon, écoutez Monsieur BÉAL, cela suffit maintenant.

Éric BÉAL

Attendez. Non, non, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire

Cela suffit, maintenant, Monsieur BÉAL.

Je demande une suspension de séance et je demande à Madame THIBAUT et à Monsieur ITZKOVITCH...

Éric BÉAL

Je demande à avoir le temps de répondre...

Monsieur le Maire

... de me retrouver dans le couloir.

Éric BÉAL

Non, non.

Monsieur le Maire

Suspension de séance.

Éric BÉAL

Je demande le temps d'avoir...

Monsieur le Maire

Non, c'est inadmissible. C'est inadmissible !

Éric BÉAL

Je demande le temps et l'espace d'avoir à répondre parce que je tiens à ce que mes propos soient enregistrés. Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas me demander de me taire.

Monsieur le Maire

Maintenant, cela suffit, Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Non, non, non, les accusations...

Monsieur le Maire

Vos reproches et vos accusations, cela suffit.

Éric BÉAL

... que Monsieur ITZKOVITCH a portées sont graves. Maintenant, c'est à moi de me défendre...

Monsieur le Maire

Chacun se calme, voilà.

Éric BÉAL

... et vous ne pouvez pas m'interdire de présenter ma vision des faits...

Monsieur le Maire

Je demande à Madame THIBAUT et à Monsieur ITZKOVITCH de me retrouver.

Éric BÉAL

... de manière à ce qu'elle soit enregistrée. Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas me demander de me taire et de ne pas me défendre de manière à ce que mon point de vue soit enregistré.

La séance est suspendue à 20h.

Monsieur le Maire, Madame Magalie THIBAUT et Monsieur Ivan ITZKOVITCH quittent la salle.

Reprise de la séance : 20h02

Monsieur le Maire

Merci pour cet échange. Je pense qu'il est temps d'arrêter là, maintenant, pour tout le monde...

Éric BÉAL

Monsieur le Maire, est-ce que vous me permettez...

Monsieur le Maire

... et pour la sérénité des débats.

Éric BÉAL

Oui, oui, la sérénité des débats ne peut être apportée que si j'ai au moins deux minutes pour apporter mon point de vue.

Monsieur le Maire

Une minute, pas plus, et nous arrêtons après, Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

J'ai eu de graves d'accusations. Je cherche à répondre.

Monsieur le Maire

Oui, mais les accusations vous les envoyez aussi sur les autres. Alors cela suffit, maintenant.

Éric BÉAL

Très bien, très bien, sauf que je ne fais pas d'attaques personnelles, mais peu importe.

Monsieur le Maire

Je veux bien rester calme et serein, mais comprenez que je sorte de mes gonds aussi, parce que le respect est dans tous les sens.

Éric BÉAL

Vous sortez de... ? Pardonnez-moi.

Monsieur le Maire

Mes gonds.

Éric BÉAL

D'accord. Écoutez, moi je vais revenir sur les circonstances dénoncées par Monsieur ITZKOVITCH.

Monsieur le Maire

Nous n'allons pas refaire le passé et nous n'allons pas repasser cinq minutes là-dessus.

Éric BÉAL

Eh bien c'est parfait.

Monsieur le Maire

Maintenant, vous vous excusez et nous arrêtons là.

Éric BÉAL

C'est exactement mon point de vue, mais justement je vais l'énoncer.

Les circonstances dénoncées par Monsieur ITZKOVITCH – vous avez tous été, mes chers collègues, présents à ce Conseil municipal, pour ceux qui étaient présents –, ceux d'entre vous qui ont donc bonne mémoire et qui ont consulté le compte-rendu de la dernière séance se rappellent que mon intervention répondait à celle de Madame DA COSTA. Celle-ci, elle-même, comme Monsieur ITZKOVITCH l'a précisé, répondait au point sur la rentrée scolaire présenté par Madame AWAD.

Qu'a dit Madame DA COSTA ? Vous n'avez pas employé les vrais termes de Madame DA COSTA. Ils sont précisément mis sur le compte-rendu. Alors, Madame DA COSTA a dit ceci : ...

Monsieur le Maire

Écoutez, maintenant, cela suffit.

Éric BÉAL

Attendez, laissez-moi quand même...

Monsieur le Maire

Cela suffit, Monsieur BÉAL. Cela suffit !

Éric BÉAL

... donner des détails.

Monsieur le Maire

(Inaudible) ...démocratie, Monsieur BÉAL. Cela suffit.

Éric BÉAL

Je ne peux pas donner des détails si vous me coupez la parole constamment, Monsieur.

Monsieur le Maire

Tout le monde l'a lu. Tout le monde l'a lu, Monsieur BÉAL, alors arrêtez.

Éric BÉAL

Justement, si tout le monde l'a lu...

Monsieur le Maire

Cela suffit maintenant.

Éric BÉAL

J'ai besoin de répondre à ces accusations graves.

Monsieur le Maire

Nous passons maintenant au point numéro 1.

Éric BÉAL

Non, non, non, nous ne passons pas...

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Nous ne pouvons pas passer à un point...

Monsieur le Maire

Comme vous avez dit tout à l'heure que je ne respectais pas la démocratie, eh bien écoutez, là nous arrêtons là. Maintenant, cela suffit.

Éric BÉAL

Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire

Je passe au point numéro 1.

Éric BÉAL

... vous vous faites le complice d'une situation qui n'est absolument pas démocratique.

Un intervenant (en off)

(Inaudible)

Monsieur le Maire

C'est vrai, nous ne l'avons pas encore fait.

Ce n'est pas démocratique, je le sais. Bien, cela suffit. Cela suffit maintenant.

Nous allons maintenant voter pour...

Éric BÉAL

J'ai été accusé gravement de manquer de respect...

Monsieur le Maire

Vous avez accusé aussi d'autres personnes. Voilà, cela suffit.

Éric BÉAL

Je pense que, non seulement vous, mais Monsieur ITZKOVITCH me manque de respect et je ne peux pas me défendre.

Sabah BAKIR

Monsieur BÉAL, est-ce que nous pouvons travailler ? Cela fait une demi-heure que nous sommes là. Nous n'avons rien fait pour les Rosnéens.

Monsieur le Maire

Voilà.

Éric BÉAL

Est-ce que c'est de ma faute ?

Sabah BAKIR

Arrêtez votre show, s'il vous plaît. Arrêtez votre show !

Éric BÉAL

Est-ce que dans mon...

Sabah BAKIR

Vous êtes un très bon intervenant. Vous êtes un... (*inaudible tout le monde parle en même temps*)

Éric BÉAL

Est-ce que dans ma situation, vous ne souhaiteriez pas répondre ?

Monsieur le Maire

Ce n'est jamais de votre faute, Monsieur BÉAL.

Sabah BAKIR

Mais, Monsieur BÉAL, s'il vous plaît, laissez-nous travailler.

Monsieur le Maire

Ce n'est jamais de votre faute, c'est toujours la faute des autres.

Éric BÉAL

Je souhaiterais travailler autant que vous. J'ai fait...

Sabah BAKIR

Arrêtez de parler du passé.

Monsieur le Maire

Très bien, c'est fini Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Je pense que j'aurais déjà fini...

Monsieur le Maire

Certainement, bien sûr. Très bien. Là, nous allons passer au vote de ce procès-verbal. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Un vote contre. Donc ce procès-verbal est adopté par...

Pierre-Olivier CAREL

42 voix, et je voulais signaler pour la bande que Madame PELLEN avait dû quitter l'assemblée pour un problème de santé de son fils et a donné pouvoir à Monsieur LE FLOCH.

42 voix pour et 1 vote contre (Eric BÉAL – R.E.S.)

1. DÉSIGNATION D'UN ÉLU « CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS »

Monsieur le Maire

Nous passons maintenant au point 1, dans le respect des uns et des autres. S'il vous plaît.

Éric BÉAL

Inaudible

Monsieur le Maire

Oh non, arrêtez. Arrêtez, s'il vous plaît, Monsieur BÉAL. Pas de leçon.

C'est la désignation d'un élu correspondant incendie et secours.

La loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation de la loi dite MATRAS a été adoptée le 25 novembre 2021. Cette loi devient l'un des textes majeurs de la sécurité civile française depuis la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Cette loi dispose que les collectivités ont la nécessité de procéder à la création de la fonction de conseiller municipal « correspondant incendie et secours ».

Ce correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune pour les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil municipal et des habitants de la Ville sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Pour l'application de ces nouvelles dispositions, le Maire est chargé de désigner au sein du Conseil municipal un correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de ce décret. C'est pour cela que nous passons cette délibération ce soir au Conseil.

Je vous propose pour cela le nom de Monsieur Sabah BAKIR qui est en charge, bien sûr, du patrimoine et des bâtiments.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des non-prises part au vote ? Donc sept, huit.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Maire, nous avons une prise de position différente de d'habitude au regard de la qualité de l'élu désigné et le fait que ce soit pour l'incendie-secours. Cette fois-ci, nous prenons part au vote, contrairement à d'habitude, notre doctrine habituelle. Exceptionnellement, compte tenu du type de poste que cela représente.

Monsieur le Maire

Merci pour Monsieur BAKIR qui, en effet, est beaucoup sur le terrain, travaille énormément. Lui aussi ne gâche pas son temps à être au service des Rosnéens.

Pierre-Olivier CAREL

Cette délibération est adoptée par 35 voix et 8 non-prises de part au vote.

35 voix pour et 8 non-prises part au vote (7 R.E.S. et Monsieur Yoann CIANI)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**43
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN

**CONTRE
NON PRISE PART AU VOTE**

**0
8**

M. CIANI, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

2. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACHAT DES PRESTATIONS ASSOCIEES AUX LOGICIELS DE GESTION FINANCIERE ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA SOCIETE CIRIL

Monsieur le Maire

Le point numéro 2. Je vais laisser la parole à Monsieur LE FLOCH pour une convention constitutive de groupement de commandes qui est relative à l'achat de prestations de logiciels.

Fabrice LE FLOCH

Merci Monsieur le Maire.

En 2018, les villes de Gournay-sur-Marne, Vaujours, Rosny-sous-Bois et Clichy-sous-Bois, ainsi que l'EPT Grand Paris Grand Est, ont effectué une démarche d'acquisition commune des logiciels de l'éditeur CIRIL (Finances et RH). Les licences et la mise en œuvre du projet ont été acquises via l'UGAP.

Parallèlement, une convention de groupement de commandes a été signée entre ces villes et l'EPT afin qu'un marché négocié soit conclu avec l'éditeur précité, ce marché ayant pour objet la maintenance et l'hébergement, pour certaines villes, de ces solutions logicielles.

Le marché M18-009, piloté par l'EPT a donc permis à chaque ville du groupement de commander et payer les prestations directement auprès de CIRIL, et de mutualiser des cycles de formation des agents.

La convention et ce marché arrivant à leur terme le 12 novembre 2022, l'EPT ainsi que les villes précitées souhaitent relancer une nouvelle procédure afin de couvrir leurs besoins pour les 3 à 4 prochaines années.

À ce titre, il est proposé aux villes intéressées par la démarche d'adhérer à un nouveau groupement de commandes dont l'objet sera de relancer un marché négocié avec l'éditeur CIRIL, qui bénéficie d'une exclusivité dans la maintenance et l'hébergement de ces solutions.

Cette convention de groupement de commandes présente plusieurs avantages :

- une plus-value économique : la massification de l'achat est susceptible d'entraîner une économie d'échelle et la diminution des prix ;
- une plus-value technique : elle permet de faire bénéficier aux membres les moins structurés/moins dimensionnés d'une expertise complémentaire (achat et technique).

Par ailleurs, il est à nouveau envisagé de mutualiser certaines formations.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur LE FLOCH. Y a-t-il des questions pour cette mutualisation avec l'EPT et certaines villes de l'EPT ? Des votes contre ? Des abstentions ? Non prises part au vote ? Une. Je ne sais pas, je vois une main se lever. Est-ce qu'elle reste levée ? Donc c'est une non-prise de part au vote.

Pierre-Olivier CAREL

La délibération est donc adoptée par 42 voix pour et 1 NPPV.

42 voix pour et 1 non-prise part au vote (Monsieur PAUTRE – R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

43

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. BEAL

**CONTRE
NON PRISE PART AU VOTE**

1

M. PAUTRE

3. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

Monsieur LE FLOCH, pour la délibération suivante.

Fabrice LE FLOCH

Merci.

La Ville de Rosny-sous-Bois a entrepris depuis quelques années de moderniser sa politique d'achat visant à la fois une efficacité économique accrue et une gestion plus pertinente des procédures de passation. Dans cette optique, le Conseil municipal du 18 octobre 2018 avait approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'une durée de 4 ans et prenant fin au 31 décembre 2022.

Aujourd'hui, toujours dans une logique d'optimisation, de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Ville de Rosny-sous-Bois et le Centre communal d'action sociale de Rosny-sous-Bois souhaitent, à nouveau, se regrouper en groupement de commandes conformément à l'article L. 2113-6 et -7 du Code de la commande publique autorisant la constitution des groupements de commandes.

La constitution d'un groupement de commandes permettra de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les besoins communs dans les familles d'achats visées à la convention. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

Le Centre communal d'action sociale de Rosny-sous-Bois va délibérer en ce sens lors de son Conseil d'administration.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion au groupement de commandes entre la ville de Rosny-sous-Bois et le Centre communal (CCAS) ; accepter que la Ville soit le coordonnateur du groupement de commandes ; autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur LE FLOCH. Des questions ? Des votes contre ? Abstentions ? Des non-prises de part au vote ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Un grand merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

0

4. LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire

Monsieur LE FLOCH, le point numéro 4.

Fabrice LE FLOCH

La Ville de Rosny-sous-Bois dispose actuellement de panneaux d'information électroniques, plus communément appelés journaux électroniques d'information, ayant pour vocation la diffusion de la communication municipale ainsi que des mobiliers urbains comme les abris-voyageurs ou encore les mobiliers réservés à l'affichage administratif ou publicitaire.

Leur exploitation est assurée à ce jour par la Société DECAUX aux moyens de deux marchés publics :

- marché de location, installation et maintenance de huit panneaux d'information électroniques arrivé à échéance le 30 juin 2021,
- marché de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation de mobiliers urbains et de signalétique qui arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

À l'occasion du renouvellement de ces deux marchés, la Ville de Rosny-sous-Bois souhaite se doter de nouveaux mobiliers, dont une partie sera issue du réemploi ou comprenant une part de matière recyclée.

Aussi, il est proposé le renouvellement de l'exploitation de ces mobiliers urbains dans le cadre d'une concession de service. Ladite concession aura pour objet la pose et entretien, et l'exploitation commerciale.

Un rapport est joint en annexe et a pour objet d'exposer les principes du futur mode de gestion pressenti, une présentation du service et des caractéristiques principales du futur contrat.

Cependant, afin de respecter la bonne information des conseillers municipaux sur le contrat à venir, un rapport explicatif est joint en annexe.

De même, le Conseil municipal sera saisi ultérieurement pour approuver le choix du candidat retenu.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe d'une concession de service, ainsi que ses caractéristiques pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le territoire communal.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur LE FLOCH. Des questions ? Monsieur DELALANDE... Monsieur DELALANDE.

Un intervenant

Non, c'était BÉAL.

Monsieur le Maire

Monsieur DELALANDE, vous avez levé la main d'abord.

Franck DELALANDE

Bonjour mes chers collègues. Bonjour Monsieur le Maire. Bonjour au public. Merci.

Mon intervention portera sur plusieurs points. Quatre points, si vous le permettez. La première chose, c'est que vous ne retransmettez pas le Conseil municipal en direct de ce jour pour des raisons d'économies. Nous l'avons bien compris. Qu'en sera-t-il pour les écrans numériques, surtout que nous n'avons pas du tout de cahier des charges ? C'est le premier point.

Deuxième point. Vous avez signé une charte d'engagement à respecter l'environnement et la biodiversité au travers de la charte proposée par Alternatiba. Ces panneaux sont source de pollution lumineuse importante, et je vous renvoie aux dix raisons de dire non aux écrans publicitaires vidéo. C'est ce document, que je pourrai vous communiquer. Évidemment, pour nous, le groupe RES, nous ne sommes pas en accord vis-à-vis de cette publicité, qu'il y aura tout au long des rues, et notamment qui peut affecter aussi la biodiversité et la pollution visuelle que cela peut générer.

Troisième point. Le nombre de panneaux d'affichage libre sur Rosny-sous-Bois est très faible (seulement 5 pour 50 000 habitants). En plus, ils sont disposés dans des endroits forcément les moins visibles pour la population. Notre groupe RES demande à ce qu'il y en ait beaucoup plus et qu'il y ait une réflexion collective sur ce sujet-là. Je pense que cela serait beaucoup plus important.

Par ailleurs, par rapport au contenu même de l'affichage, qui pourra mettre de l'affichage dans ces panneaux ? Actuellement, il y a très peu d'affichage associatif, et les affiches, par rapport à nos élus, simplement (conseillère départementale, nos députés) ne figurent même pas dans les panneaux de la Ville. Nous voyons qu'il y a un vrai problème dans l'information même qui est donnée à la population. C'est fort regrettable.

Monsieur le Maire

Monsieur LE FLOCH.

Fabrice LE FLOCH

Alors, pour répondre, déjà il n'y aura que huit panneaux. Déjà, il y en avait huit. Ils sont démontés, donc il n'y en a plus, des panneaux lumineux. Ce n'est pas sûr que nous en remettons. Pour l'instant, nous n'avons pas délibéré sur ce que nous allons faire. Je vous invite à nous envoyer des propositions, si vous voulez, avant que nous voyions cela ensemble. N'hésitez pas.

Le coût. Vous parlez de coût. Cela n'a pas de coût sur la Ville, sauf les panneaux lumineux, mais sinon le reste n'a pas de coût sur la Ville, sur les abris-bus, parce que justement nous mettons de la pub. Oui, mais c'est soit nous payons – vous nous parlez de coût ; tout à l'heure cela coûtait cher, mais si nous ne mettons pas de pub, il faut payer tous les abris-bus. Donc au bout d'un moment, que faisons-nous ? Soit nous dépensons 500 000 euros à installer des abris-bus, soit nous mettons de la pub dessus et cela devient gratuit. Voilà, chacun ses propositions, mais je n'en vois pas d'autre.

Monsieur le Maire

Ce qu'il faut savoir, c'est que les écrans LED sont soumis à horaire d'extinction aussi.

Fabrice LE FLOCH

Oui, oui, tout à fait.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de publicité sur les JEI.

Fabrice LE FLOCH

Il n'y aura pas de pub. Nous n'avons pas délibéré encore...

Monsieur le Maire

Absolument, tout à fait.

Fabrice LE FLOCH

... si nous allons en installer ou pas. Nous verrons.

Monsieur le Maire

Bien sûr, et pour le déploiement de l'affichage, en effet c'est un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer avec Madame THIBAUT. Il faut absolument que nous revoyions aussi, en effet, ces positionnements d'affichage libre, associatif, qui sont forcément mal placés pour certains.

Fabrice LE FLOCH

N'hésitez pas, nous avons mis un document .doc en ligne sur le site de la Ville, justement pour voir les difficultés que les Rosnéens ont pour récupérer de l'information.

Franck DELALANDE

Juste en réponse, proposez-nous de faire une réunion, je pense, plutôt que de débattre en Conseil municipal. Puisque normalement, en Conseil municipal, cela doit être des sujets plutôt aboutis. Peut-être que cela serait intéressant de faire une réunion de l'ensemble des forces.

Fabrice LE FLOCH

Déjà, nous proposons cela justement pour pouvoir lancer le marché. Après, nous avons des dates, justement. Nous avons des dates sur un CoPil.

Monsieur le Maire

Voilà, là c'est le principe. Après, Monsieur LE FLOCH, c'est à vous de gérer les réunions et les CoPils et les CoTechs à mettre en place.

Fabrice LE FLOCH

Tout est déjà planifié. Après, cela va repasser en Conseil municipal pour voter.

Monsieur le Maire

Monsieur CAPILLON et Monsieur BÉAL après. Monsieur CAPILLON, vous aviez levé la main.

Claude CAPILLON

Oui, Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour vous interroger sur le kiosque à journaux qui est sur la place des Martyrs.

En 2016, nous avons installé ce kiosque, qui a dû fonctionner à peine deux ans pour différentes raisons. En 2019, nous avons eu, avec Monique DESHOGUES et les services, une réflexion sur la transformation de ce kiosque, notamment, sur le fait qu'il y avait une école primaire à proximité, pour pouvoir faire aussi de la petite viennoiserie et des produits pour essayer d'avantager ce commerce.

À ce jour, il est toujours fermé. Je voudrais savoir s'il est prévu de le démonter pour le redonner à DECAUX ou s'il y a un autre projet qui est prévu à cet endroit-là ? Merci.

Monsieur le Maire

C'est une réflexion qui est menée avec DECAUX. Ce n'est pas forcément facile parce que le choix d'ouvrir une boutique là – quoi ? des fleurs, des viennoiseries, des huîtres... ? –, il y a eu de multiples propositions.

Afin de trouver la meilleure solution, c'est un projet qui est actuellement mené et nous souhaitons tous, bien sûr, que ce kiosque rouvre ses portes sachant que le fait de rester un kiosque, s'il a fermé, c'est qu'il n'avait plus vocation à rester un kiosque. Tout le monde sait qu'avec les multimédias actuellement il y a peu de monde maintenant qui achète quelques journaux. Donc c'est vrai que c'est une réflexion que nous sommes encore en train de mener avec DECAUX sur ce kiosque.

Monsieur BÉAL

Éric BÉAL

Avant mon intervention, juste une interrogation. DECAUX gère le kiosque ? Parce que, en l'occurrence...

Monsieur le Maire

C'est une filiale de DECAUX.

Éric BÉAL

Ah, d'accord, parce que là ce n'est pas précisé.

Monsieur le Maire

C'est une filiale. Ce n'est pas dans le marché. C'est une filiale de DECAUX qui gère.

Éric BÉAL

OK, d'accord, eh bien justement, s'agissant du tableau que l'on nous a présenté, je finis par me demander si on nous présentait le nombre de mobiliers que nous voulions au final sur la Ville, ou bien si on nous présentait le nombre de mobiliers actuels pour faire une sorte de bilan et savoir un peu, ensuite, jusqu'où vous voulez aller.

En tout cas, une chose est sûre (c'est ma première remarque), il manque des précisions. Nous ne savons pas combien de mobiliers nous avons aujourd'hui et combien nous en aurons demain. Nous en aurons forcément plus puisque nous avons des nouveaux quartiers qui ne sont pas équipés, mais il n'y a pas de précisions à ce niveau-là. Donc je me demande, si vous avez la précision, si je pouvais avoir cette information. Nous avons une décision à prendre et il est important d'avoir toutes les informations.

Monsieur le Maire

Je réponds déjà à cette première partie de la question.

Éric BÉAL

Je vous en prie.

Monsieur le Maire

Ce sera dans le cadre du cahier des charges que tout cela sera déterminé et précisé. Là, c'est juste le principe de lancer ce marché. Seconde partie de votre question.

Éric BÉAL

Bon, d'accord, vous nous donnez les précisions ensuite. C'est un petit peu dommage, parce que lancer le principe – d'ailleurs, vous parlez d'un marché, mais le principe c'est une concession de services. Justement, cela fait l'objet de ma deuxième remarque. Marché public et concession de service, ce n'est pas du tout la même chose du point de vue juridique. Vous nous fournissez un résumé de la jurisprudence, en particulier de l'arrêt du 25 mai 2018 du Conseil d'État. Décision du Conseil d'État qui apporte d'utiles précisions sur le critère du risque

réel d'exploitation qui permet de déterminer si un contrat de mobilier urbain doit être qualifié de marché public ou de concession de service.

Pour information, dans le cadre d'une concession de service, le risque économique de l'exploitation est porté par le concessionnaire. C'est ce que vous disiez, Monsieur LE FLOCH : la Ville n'a pas à porter ce risque, cela ne lui coûte rien. Très bien. Dans ce cas, par exemple, pour explication également, c'est dans ce cas que sont gérés, il me semble, les marchés ouverts de Rosny qui sont aussi une concession, et donc un concessionnaire qui porte le risque. Mais ce risque d'exploitation n'existe que si l'opérateur économique peut se retrouver dans l'impossibilité d'amortir les investissements effectués et les coûts supportés dans les conditions d'exploitation du contrat. Alors que, pour rappel, dans le cas d'un marché public, c'est la commune qui, effectivement, exploite directement, assume la maintenance et donc les résultats éventuellement des recettes ou des non-recettes tirées par les panneaux publicitaires.

Il existe une directive européenne qui précise le cadre légal du choix que vous proposez. Il s'agit de la directive 2014/23/UE du 26 février 2014. Les juristes que j'ai pu consulter expliquent que ce texte insiste sur une chose : le risque pris par le concessionnaire doit être réel. La Cour de justice de l'Union européenne l'a d'ailleurs indiqué en considérant que, je cite : « *Le risque d'exposition économique du service doit être compris comme le risque d'exposition aux aléas du marché* ». C'est une décision de mars 2011. Par ailleurs, l'article 5 de l'ordonnance 2016-65 de janvier 2016, qui transpose cette directive européenne en droit français, insiste lui aussi sur cette notion de risque d'exploitation. Il en fait même un élément déterminant pour la qualification d'une concession de service. La qualification de concession implique donc (j'insiste) l'existence d'un risque réel lié à l'exploitation du service, risque transféré à l'opérateur économique privé. Pour le moment, c'est le groupe DECAUX.

Dès lors, est-ce que les informations que vous fournissez aux élus du Conseil municipal pour leur permettre d'approuver le principe d'une concession de service sont suffisantes pour évaluer le risque pris par le prochain concessionnaire, et savoir s'il y a lieu de faire une concession ou un marché public ?

Monsieur le Maire

C'est une concession puisque le prestataire se rémunère sur la publicité.

Éric BÉAL

Faites attention, ce n'est pas du tout la même chose.

Fabrice LE FLOCH

C'est ce que nous avons dit.

Éric BÉAL

Nous n'avons aucune information sur les résultats économiques obtenus par la société DECAUX jusqu'ici, donc nous ne pouvons pas savoir. Est-ce que la société DECAUX a fait des profits ou est-ce qu'elle a fait des pertes ? Quelle est la valeur du contrat de concession que vous allez offrir à la société DECAUX ou à un autre concessionnaire ? Comment vous calculez ?

Vous indiquez dans la note d'information qui a accompagné cette délibération que vous comptez confier la gestion des mobiliers urbains au prochain concessionnaire pendant plus de 13 ans, « *sans dépasser 18 années* », précisez-vous.

Quel est le chiffre d'affaires possible pendant 18 ans ? Vous (je pense) et nous, nous n'en avons qu'une idée extrêmement imprécise. Par contre, je pense que le groupe DECAUX, lui, en a une idée extrêmement précise. C'est dommage que nous n'ayons pas cette information.

Sur quelles considérations économiques vous basez-vous donc pour penser à proposer une concession ? Sur quelles certitudes ces durées extrêmement longues (13 ans, 18 ans)... ? Nous avons déjà eu des exemples de concessions très longues avec 7 ans ou 10 ans, si mes

souvenirs sont bons, s'agissant de cantine scolaire. Au niveau de la qualité de la prestation proposée, ce n'était pas forcément extraordinaire au bout de quelques années et nous ne pouvions rien faire. Le Conseil municipal avait voté, nous étions pieds et poings liés. Comment se fait-il que, là aussi, vous proposiez au minimum 13 ans jusqu'à 18 ans ? « Sans dépasser 18 ans », dites-vous. Dix-huit ans, c'est combien de mandats ? Dix-huit ans, c'est trois mandats. Cela fait beaucoup, quand même.

Quel est le chiffre d'affaires possible pendant 18 ans ? Encore une fois, nous, nous n'en savons rien. Le groupe DECAUX, lui, en a une idée précise.

Ma proposition, comment savoir si le concessionnaire ne va pas tirer sur un temps aussi long de substantiels profits de ce contrat de concession, voire des super profits qui pourraient donc être partagés avec le budget municipal...

Monsieur le Maire

Bien sûr, oui.

Éric BÉAL

... si l'équipe en place avait pensé à cette possibilité. Alors, moi, je n'ai trouvé (là, il s'agit de lois, de juridique) nulle part (je ne suis pas un spécialiste) une règle qui interdirait à une collectivité locale de prévoir la possibilité, pour elle, d'exiger un partage de profits si le concessionnaire obtient des résultats faramineux, exceptionnels. Est-ce qu'il est possible d'y songer ?

Monsieur le Maire

Écoutez, je ne pense pas que ce soit dans notre état d'esprit de vouloir partager un profit.

Éric BÉAL

C'est dommage.

Fabrice LE FLOCH

Je veux bien répondre à vos questions, mais vous posez tellement de questions que nous n'avons même pas le temps de répondre.

Monsieur le Maire

Je propose que Monsieur...

Éric BÉAL

J'ai une troisième remarque mais je vous propose de démarrer tout de suite votre réponse.

Monsieur le Maire

Je propose que Monsieur BÉAL participe au CoPil, Monsieur LE FLOCH, que vous allez organiser comme cela il aura l'occasion toutes les questions auxquelles nous n'avons pas le temps de répondre ce soir.

Fabrice LE FLOCH

En plus, j'ai l'impression que vous n'avez pas tout lu parce qu'en plus il y a des réponses dans les documents, donc je pense que vous n'avez pas tout lu.

Éric BÉAL

Je vous en prie, pour les gens qui nous écoutent, donnez-nous les précisions dans ce cas-là.

Monsieur le Maire

Dès que le marché sera écrit, puisque le cahier des charges doit être écrit. C'est à vous que ce cahier des charges doit revenir dans l'écriture.

Fabrice LE FLOCH

Oui, et il est possible que nous ne trouvions personne et que cela soit caduc. Pourquoi prenons-nous 13 ou 18 ans ? C'est que si nous mettons 5 ans, nous ne trouverons personne parce qu'ils n'auront pas le temps d'amortir leurs dépenses.

Ils ne vont pas mettre du mobilier urbain, qui coûte quand même assez cher...

Éric BÉAL

Comment le savez-vous ? Vous ne nous donnez pas de précisions, donc moi je demande juste à avoir l'information.

Fabrice LE FLOCH

De toute façon, ce n'est pas nous qui allons faire des calculs savants. Il va y avoir des entreprises qui vont nous dire : « *Voilà, nous c'est rentable* » et vont nous donner les chiffres au moment voulu, mais nous ne sommes pas spécialistes non plus sur+ combien rapporte telle pub. Ce n'est pas possible.

Éric BÉAL

J'espère que vous n'allez pas vous contenter des informations données par le futur concessionnaire et que vous allez chercher, parmi vos collègues d'autres municipalités.

Monsieur le Maire

Il y a une mise en concurrence, Monsieur BÉAL. Actuellement c'est DECAUX.

Fabrice LE FLOCH

Je n'ai pas de collègues. Moi je n'ai pas de collègues dans la pub.

Monsieur le Maire

Monsieur LE FLOCH, nous ne savons pas quel concessionnaire sera choisi.

Fabrice LE FLOCH

Non, non, on ne le sait pas du tout.

Monsieur le Maire

Parce qu'en effet il y aura un choix qui va être fait suite au cahier des charges. Actuellement, c'est un marché DECAUX, mais qui vous dit que prochainement ce sera encore DECAUX ? À ce jour, ce soir, nous ne pouvons pas le dire.

Éric BÉAL

Non, non, mais la question n'est pas là, Monsieur le Maire. Pardonnez-moi, mais la question est de savoir si nous avons une idée un tout petit peu précise de ce que ce marché va pouvoir rapporter à un concessionnaire.

Parce que – et j'allais vous le dire dans ma troisième remarque – le règlement européen nous stipule (et vous le mettez d'ailleurs noir sur blanc sur le document complémentaire que vous nous avez fourni), le Code de la commande publique demande à ce que la valeur estimée de la concession, qui correspond au chiffre d'affaires total hors taxes du concessionnaire, soit prise en compte. Et vous m'expliquez -là que vous n'avez aucun moyen de connaître ce genre de chose. Cela me paraît être extrêmement aventureux.

Fabrice LE FLOCH

Si, nous avons des moyens, mais il faut attendre les propositions.

Éric BÉAL

Mais vous allez juger sur des propositions de gens dont c'est le métier, et vous, vous n'avez aucun moyen de calculer quelque chose alors que...

Fabrice LE FLOCH

Vous êtes spécialiste sur tous les domaines ?

Éric BÉAL

Non, non, mais j'entends bien, Monsieur.

Fabrice LE FLOCH

Nous ne sommes pas spécialistes dans tous les domaines.

Éric BÉAL

Monsieur LE FLOCH, ce n'est pas le problème. Le problème, c'est juste une question de budget public. Est-ce que nous pouvons éventuellement espérer que le budget...

Monsieur le Maire

Très bien, Monsieur BÉAL. Je donne la parole maintenant à Monsieur CAREL.

Sabah BAKIR

Si vous permettez, une toute petite remarque à Monsieur BÉAL. S'il est un excellent analyste économique, qu'il vienne avec nous assister...

Monsieur le Maire

C'est ce que j'ai proposé, Monsieur BAKIR.

Sabah BAKIR

... à des réunions pour les négociations dans l'intérêt de la Ville. Ne restez pas uniquement dans les critiques, à faire des monologues pendant des heures et des heures. Posez des questions, venez participer avec nous pour gérer la Ville. Merci Monsieur BÉAL.

Monsieur le Maire

J'ai proposé que Monsieur BÉAL participe.

Fabrice LE FLOCH

Je vous inviterai au prochain CoPil et vous pourrez discuter directement.

Monsieur le Maire

Voilà. Monsieur CAREL, je vous laisse la parole.

Pierre-Olivier CAREL

Merci Monsieur le Maire. Alors, d'abord, quelques points de contexte.

Précédemment, c'était un marché public. Dans un marché public, il n'y a pas de prise de risque de la part du preneur puisque, par définition, il verse une redevance pour une prestation, et pas plus.

Sur l'évolution du marché, il est difficile aujourd'hui de pouvoir apprécier l'évolution économique dans la mesure où, si vous en avez fait une lecture attentive – ce dont je ne doute pas – vous avez pu constater que deux marchés ont été réunis en un. C'est-à-dire les affichages administratifs plus la partie publicitaire ce qui, précédemment, était composé de deux lots différents et avec des régimes différents, comme je viens de vous le dire.

Le principe de la délégation de service public est bien la volonté de transférer le risque au preneur. Donc si demain – puisque là nous n'en sommes qu'à l'ébauche du cahier des charges et de la partie juridique, donc nous ne sommes pas dans le contenu encore –, pour pouvoir vous éclairer, et je pense que c'est un travail sur lequel nous pouvons tous collectivement remercier les services de nous avoir permis de comprendre pourquoi la position en régie n'était pas prenable et pourquoi, aujourd'hui, nous devons nous orienter vers une délégation de service public de type concession.

Sur l'appréciation économique, nous avons préféré prendre la mesure de la précaution et de prévoir les conditions d'un appel d'offres de seuil européen, de manière à ne pas nous retrouver en difficulté sur la longueur du contrat et de pouvoir essayer de garantir le nombre de soumissionnaires le plus important possible, de manière à ce que nous soyons en situation de faire un choix qui sera le meilleur pour les Rosnéens, pas par défaut, voire au pire – comme l'a dit Monsieur LE FLOCH tout à l'heure – de devoir déclarer la consultation infructueuse.

Je voudrais enfin ajouter un petit mot. Je ne voudrais pas qu'il y ait une mauvaise compréhension de notre méthodologie de travail. DECAUX n'est pas l'assistance à maîtrise d'œuvre de la collectivité. Nous travaillons avec les services. Nous travaillons avec la commande publique, nous travaillons avec les élus, mais à aucun moment DECAUX n'est intervenu pour nous dire : « *la trajectoire économique s'orientera dans ce sens ou dans un autre sens* ». Nous n'en sommes absolument pas là.

Et puisque vous parlez de performance et d'interrogations, nous avons posé la même question en interne, lors de la réflexion du travail que nous avons mené sur ce rapport, de nous interroger sur ce qui se passerait si, effectivement, il y avait une surperformance économique. C'est un élément que nous intégrerons dans le cahier des charges et, puisque nous sommes sur une délégation de service public avec une prise de risque du preneur, si effectivement il se retrouve dans une situation extrêmement favorable, il existe des processus, des clauses pour que la collectivité soit associée pour partager ces rémunérations qui seraient importantes.

Donc ce soir, nous sommes vraiment dans l'orientation sur le choix du principe de la délégation de service public et de la concession. Ce qui vous a été donné là pour éclairer le contexte – nous ne sommes pas dans le cahier des charges –, je pense que nous avons été particulièrement transparents sur cette volonté et cette réflexion. Si effectivement vous avez d'autres questions sur la méthodologie de travail, nous pouvons y revenir postérieurement, mais restons vraiment sur le choix qui est demandé ce soir dans la délibération.

Monsieur le Maire

Merci pour ce message.

Éric BÉAL

Je vous remercie. C'était clair. Il suffisait de répondre à ces questions, c'est tout.

Monsieur le Maire

Voilà, c'est fait. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

C'est un marché que nous avons passé, donc nous connaissons...

Monsieur le Maire

Les tenants et les aboutissants.

Ivan ITZKOVITCH

... **inaudible** marché **inaudible** concession. Je pense qu'il faut remercier Monsieur BÉAL d'avoir bien expliqué – vous voyez, je sais être objectif aussi – la différence entre les deux. Nous voterons cette délibération, mais avec une réserve quand même, bien sûr pas par rapport au fait que nous choisissons entre une régie et une gestion externalisée, mais sur le mode de la concession.

Pourquoi ? Parce que, parfois, l'histoire récente (très récente) nous invite à beaucoup d'humilité. Que s'est-il passé dans un certain nombre de villes, y compris à Paris d'ailleurs, et pas qu'avec DECAUX, avec d'autres prestataires pendant la Covid sur le fait que, comme il n'y avait plus personne dehors pendant le confinement, les opérateurs (c'est-à-dire ceux qui achètent de la publicité à DECAUX, CLEAR CHANNEL et tous les autres concurrents du secteur, les plus petits) n'achetaient plus de pub puisqu'il n'y avait plus personne dans les rues.

Cela concerne aussi le cas des transports – vous savez, les pubs que l'on voit sur les arrêts de bus ou dans les bus –, cela concerne aussi ceci. Du coup, les opérateurs se retrouvaient en difficulté, ont été voir les communes pour renégocier les concessions, n'ont pas renouvelé le mobilier urbain comme elles le devaient parce que, du coup, elles ne retrouvaient plus leurs petits (excusez-moi l'expression).

Évidemment, nous comprenons, Monsieur CAREL, à la lumière de vos explications, le choix qui a été fait de réunir les deux marchés dans une concession. Nous le voterons, parce que de toute façon nous pensons que ce mode – et là, je rejoins ce qui a été dit par Monsieur LE FLOCH, on ne peut pas vouloir faire des économies et ensuite critiquer ce type de fonctionnement... Évidemment, c'est cela en moins de mobilier public à acheter pour la commune, donc évidemment, nous, nous pensons que c'est un bon moyen. Mais attention quand même, réserve sur la concession. Au regard de ce qui s'est passé, nous n'aurons peut-être pas de confinement tous les ans, mais...

Monsieur le Maire

Nous ne savons pas ce qui peut arriver.

Ivan ITZKOVITCH

... n'importe quel évènement est susceptible de bouleverser l'équilibre économique, donc merci à Monsieur BÉAL aussi d'avoir insisté sur le fait qu'il y avait quand même une différence. Nous voterons la délibération avec cette réserve-là.

Monsieur le Maire

De là la longueur du contrat, qui permet en effet de pouvoir lisser dans le temps.

Bien, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 7. Des non-prises part au vote ? Ce lancement de procédure de concession de service est adopté par...

Pierre-Olivier CAREL

36 voix.

36 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)

Monsieur le Maire

Merci Monsieur LE FLOCH, et n'oubliez pas d'inviter Monsieur BÉAL.

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

**43
36**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN,

CONTRE ABSTENTIONS

**0
7**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

5. AVENANT N 2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA GESTION D'UN MULTI ACCUEIL DE 40 BERCEAUX DANS LE QUARTIER DES PORTES DE ROSNY

Monsieur le Maire

C'est un avenant à la convention de délégation de service public relatif à la gestion d'un multi accueil de 40 berceaux dans le quartier des Portes de Rosny. À savoir que les deux délégations suivantes aussi concernent les DSP et surtout la mise en place, dans ces DSP, de principes de la République.

Madame CARBONELL étant absente, c'est vous, Monsieur CAREL, qui présentez ce point.

Pierre-Olivier CAREL

Merci Monsieur le Maire. Je vais vous faire un petit peu de lecture, parce que c'est important quand même de le remettre dans le contexte.

Le Conseil municipal, par délibération n 24 du 15 juin 2020, a approuvé la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du multi accueil des Portes de Rosny avec la société BABILOU ÉVANCIA. Le contrat de délégation de service public, d'une durée de 60 mois, mentionne dans son article 37.1 « Produits de la délégation » que c'est le délégant (la Ville) qui perçoit les subventions de la Caisse d'allocations familiales du contrat enfance jeunesse.

Par délibération n 16 du 22 septembre dernier, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n 1 précisant les nouvelles modalités de reversement du bonus territoire par le délégataire à la Ville.

Aujourd'hui, le Conseil municipal est invité à approuver l'avenant n 2 à la convention de délégation de service public, afin d'y intégrer les nouvelles dispositions de la loi n 2021-1109 du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, relatives aux contrats de la commande publique ayant pour objet l'exécution d'un service public.

En effet, ces dispositions, tout en confirmant les obligations déjà en vigueur pour les entreprises qui participent à l'exécution d'un service public, d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de neutralité et de laïcité, instaurent de nouvelles obligations. Les clauses des contrats de la commande publique confiant tout ou partie l'exécution d'un service public doivent rappeler ces obligations et préciser les modalités de contrôle et de sanction du cocontractant lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour les mettre en œuvre et faire cesser les manquements constatés.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant n 2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du multi accueil des Portes de Rosny avec la société BABILOU ÉVANCIA.

Monsieur le Maire

Merci. Nous mettons dans les avenants les principes de la République qui sont d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au principe de neutralité et de laïcité qui instaurent de nouvelles obligations, ce que nous allons retrouver dans les deux prochaines délibérations qui seront présentées.

Y a-t-il des questions ? Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, question très pratique. Est-ce que vous anticipez les conséquences pratiques de cette délibération qui est évidemment – on se met, au regard de la loi, en conformité, donc cela n'est pas un problème, mais est-ce qu'il s'agit uniquement de se mettre en conformité ou bien est-ce que, pour le public de la piscine et puis du golf et de la crèche multi accueil dont c'est le sujet, là, est-ce qu'il va y avoir des modifications en quoi que ce soit de fonctionnement des

équipements considérés dans cette délibération et puis les deux suivantes ? Voilà, c'est important. C'est la loi. La loi du 24 août 2021, c'est la loi dite « séparatisme ». Voilà, c'est une loi. Il faut se mettre en conformité, mais est-ce qu'il y a des conséquences pratiques ?

Monsieur le Maire

Écoutez, à ce jour, non. Nous n'avons pas eu de difficultés sur l'ensemble de ces DSP. Il n'y a pas eu de retours négatifs ni de difficultés, mais il est important de mettre – nous serons vigilants, bien sûr – en conformité avec ces principes.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Donc cet avenant est adopté à l'unanimité. Merci bien.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

0

6. AVENANT N 3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION DU GOLF DE NANTEUIL

Monsieur le Maire

Madame REGNAULD, pour l'avenant au Golf et ensuite pour Camille Muffat, la piscine.

Nathalie REGNAULD

Bonjour à tous.

Monsieur le Maire

Reprenez les grands principes. Ne lisez pas toute la délégation puisque nous restons dans le principe du respect des règles de la République.

Nathalie REGNAULD

Par délibération n 24 du 17 décembre 2009, la Ville de Rosny-sous-Bois, l'autorité délégante, a délégué le service public de l'exploitation et la gestion du Golf de Nanteuil à la société NOUVEAUX GOLFS DE FRANCE, devenue UGOLF, pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'avenant n 1 au contrat de délégation de service public, approuvé par délibération du Conseil municipal du 19 mars 2013, a eu notamment pour objet, d'autoriser le délégataire à communiquer sur les panneaux d'affichage municipaux.

L'avenant n 2 au contrat de délégation de service public, approuvé par délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2018, actualise les parcelles cadastrales afin d'assurer une conformité entre le plan cadastral et le contrat de délégation.

Aujourd'hui, le Conseil municipal est invité à approuver l'avenant n 3 à la convention de délégation de service public, afin d'y intégrer les nouvelles dispositions qui ont été définies sur l'objet...

Monsieur le Maire

La loi du 24 août 2021.

Nathalie REGNAULD

Voilà. Donc il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Golf de Nanteuil avec la société UGOLF.

Monsieur le Maire

Surtout la mise en place, bien sûr, de ces principes dont nous avons parlé précédemment.

Des votes contre ? Abstentions ? Non. Bien, donc cet avenant est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

7. AVENANT N 3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA REHABILITATION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUANAUTIQUE CAMILLE MUFFAT

Monsieur le Maire

Un avenant n 3 aussi pour le centre aquatique Camille Muffat, sur les mêmes principes.

Nathalie REGNAULD

Le Conseil municipal, par délibération du 13 février 2014 a approuvé la délégation de service public pour la réhabilitation et l'exploitation du centre aquanautique Camille Muffat.

Par délibération du 23 septembre 2014, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n 1 modifiant la clause de réexamen des conditions financières du contrat et a, en conséquence, modifié l'article 57 du contrat.

Par délibération du 24 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n 2 reconnaissant la survenance de « la cause légitime amiante » et prenant en compte les conséquences directes et indirectes de cette cause légitime.

Aujourd'hui, le Conseil municipal est invité à approuver l'avenant n 3 à la convention de délégation de service public afin d'y intégrer les nouvelles dispositions de la loi n 2021-1109 du 24 août 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant n 3 au contrat de délégation de service public pour la réhabilitation et l'exploitation du centre aquanautique Camille Muffat avec la société OPALIA.

Monsieur le Maire

Merci Madame REGNAULD. Des abstentions ? Des votes contre ? Bien, donc cet avenant est adopté à l'unanimité.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

8. ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES IRRECOURVABLES – ANNEES 2010-2021

Monsieur le Maire

Je cède maintenant la parole à Monsieur MANGON pour les admissions en non-valeur et les créances irrécouvrables.

Pierre MANGON

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Madame Dolorès DERIOT, responsable de la trésorerie de Rosny-sous-Bois, a soumis à la Ville de Rosny-sous-Bois, l'état des créances irrécouvrables dont elle sollicite l'admission en non-valeur et l'état des créances éteintes.

Pour rappel, les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences de Madame la comptable publique sont restées sans effet sur leur recouvrement. L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits de la Ville de Rosny-sous-Bois vis-à-vis des débiteurs. Elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Madame la comptable publique sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables de plusieurs titres de recettes portant sur les exercices de 2010 à 2021, pour un montant global de 59 350,50 euros.

Pour information, le détail de ces créances a été exposé lors de la Commission ressources du 11 octobre dernier.

Parmi ces titres de recettes émis pour la quasi-totalité sur des personnes physiques, la majorité de créances relève des secteurs scolaire et périscolaire. Entre autres 10 874,54 euros pour la pause méridienne, 3 973,22 euros pour les activités périscolaires, 4 414,40 euros pour la restauration des seniors, 6 061,09 euros pour la TLPE, 3 460,91 euros pour les loyers et 1 272,40 euros pour les droits de voirie.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de ces titres de recettes pour les exercices de 2010 à 2021 pour la somme de 59 350,50 euros.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON. Je passe au vote. Y a-t-il... ? Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, juste une précision pour que nous comprenions bien. Moi, j'avais cru comprendre que nous avions déjà eu cette liste de non-valeurs, que nous l'avions déjà vue au sein du Conseil municipal. Alors, je ne comprends pas pourquoi est-ce qu'on nous redemande chaque année ?

Monsieur le Maire

Parce que Madame le trésorier-payeur nous demande de repasser ces décisions.

Éric BÉAL

Chaque année ?

Monsieur le Maire

C'est tous les ans, oui, tout à fait.

Éric BÉAL

Chaque année, je veux bien, Monsieur MANGON, mais là on nous rappelle le total en 2010, etc. On vote uniquement pour l'année 2021, c'est cela ?

Pierre MANGON

Nous votons pour l'année 2021 toutes les créances qu'il y a marqué, année par année.

Monsieur le Maire

Voilà, et puis il y a certainement des créances qui ont dû être retrouvées entre temps.

Éric BÉAL

Ah, OK.

Pierre MANGON

Il est bien dit qu'elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur...

Éric BÉAL

Oui, tout à fait.

Pierre MANGON

Là, ce ne sont pas des créances éteintes.

Monsieur le Maire

Bien sûr, pas comme celles qui vont venir après.

Éric BÉAL

D'accord. Donc nous avons retrouvé, cette année, des anciennes créances qui datent de 2010. C'est bien cela ?

Monsieur le Maire

Oui.

Pierre MANGON

Enfin, nous ne les avons pas retrouvées. C'est qu'il y a des personnes qui ont payé.

Éric BÉAL

Non, non, attendez, là, le 6510 c'est considéré comme irrécouvrable, non-valeur.

Monsieur le Maire

Non-valeur, oui, oui.

Éric BÉAL

Donc nous avons enfin décidé de considérer que ces créances que nous portons depuis douze ans étaient de la non-valeur. C'est cela ?

Monsieur le Maire

Ce n'est pas nous qui avons considéré, c'est le Trésor public.

Éric BÉAL

C'est le Trésor public, oui. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

La Ville n'intervient pas. Monsieur MANGON, nous allons approuver ces admissions en non-valeur. Des votes contre ? Abstentions ? Non-prises part au vote ? Donc ces admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

Monsieur le Maire

Je vous laisse présenter les créances éteintes maintenant.

Pierre MANGON

S'agissant des créances éteintes, elles sont considérées ainsi lorsque leur recouvrement a été rendu impossible suite à une procédure collective ou de surendettement.

Madame la comptable publique informe de l'apurement de créances éteintes pour un montant total de 56 776,93 euros couvrant les exercices 2014 à 2020. Le détail vous a été donné dans les documents que vous avez reçus.

Cette année, elles ne concernent que des entreprises en liquidation judiciaire. Il s'agit d'entreprises qui ont subi une procédure judiciaire qui a mis fin à leur activité. Ces sociétés sont radiées ou en cours de clôture. Parmi elles, nous avons des entreprises qui n'ont pas payé leurs insertions publicitaires dans le journal de Rosny, des droits de voirie, etc. Je n'ai pas le détail car les titres de recettes ont été faits sur la régie des recettes, mais en regardant sur Internet, il s'agit de petites entreprises dont le siège social était basé à Romainville, ou encore à Montreuil pour certaines.

Mais attention, il ne faut pas confondre la liquidation judiciaire, nos créances éteintes, et le redressement judiciaire qui est une procédure d'une société en cessation de paiement, mais à qui on a permis la poursuite de l'activité.

Ce montant total de 56 776,93 euros est donné à titre indicatif au Conseil municipal qui n'a pas à délibérer sur ce point.

Monsieur le Maire

Nous prenons acte, simplement. Merci Monsieur MANGON.

Prise d'acte

SUFFRAGES EXPRIMES PRISE D'ACTE

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE ABSTENTIONS

9. DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022 – BUDGET DE LA VILLE

Monsieur le Maire

Je vous laisse maintenant nous présenter la décision modificative numéro 1.

Pierre MANGON

Merci Monsieur le Maire.

Le budget primitif 2022, adopté le 26 mars 2022, a déjà fait l'objet d'une modification le 27 juin dernier à l'occasion d'un budget supplémentaire. Ce dernier a permis d'intégrer les résultats définitifs de l'exercice 2021 et d'inscrire près de 5,05 millions d'euros d'investissements supplémentaires portant ainsi le total des investissements nouveaux en 2022 à plus de 33 millions d'euros.

Il convient de procéder à travers cette décision modificative à de nouveaux ajustements budgétaires afin de prendre en compte les recettes nouvelles perçues et d'inscrire les compléments de crédits indispensables d'ici la fin de l'année 2022. Tous mouvements confondus, cette décision modificative s'établit, en dépenses et en recettes, à un peu plus de

481 000 euros conformément aux détails projetés à l'écran, portant ainsi le budget 2022 consolidé (BP + BS + DM) à près de 146,3 millions d'euros.

Le détail des inscriptions de cette DM a été largement exposé dans le rapport d'accompagnement transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal et lors de la Commission ressources du 11 octobre dernier. Je me contenterai donc de présenter brièvement les principales enveloppes.

Cette décision modificative, comme je vous l'ai dit plus haut, permet d'inscrire un peu plus de 481 000 euros de recettes nouvelles. Compte tenu des niveaux de réalisation constatés à fin septembre, des projections à fin d'année et des recettes nouvelles obtenues depuis le budget supplémentaire, à savoir 339 510 euros, qui se décomposent en 252 529,10 euros de reversements de l'excédent de la ZAC de la Mare Huguet. Je vous rappelle que l'avenant n° 6 au traité de concession de cette ZAC a été approuvé lors du Conseil de territoire du 9 février 2021. Cet avenant acte les conditions de réalisation du square prévu au programme des équipements publics pour un montant de 500 000 euros hors taxes. L'avenant 1 au protocole tripartite Ville-GPGE découlant de cet avenant n° 6 a été approuvé en Conseil municipal à l'unanimité le 6 mars 2021. Il a acté que les différences entre les 500 000 euros alloués à ce square et le coût réel serait reversées à la Ville. Un montant de réalisation de 248 268,80 euros a été affiché, donc la différence qui est reversée à la Ville est de 500 000 – 248 269 euros, soit 252 529,10 euros TTC. La remise de l'ouvrage, je vous le rappelle, a été faite le 11 mai 2021. Après la signature de l'acte de cession, le 26 octobre, la parcelle a été détachée et, contrairement au reste de la ZAC, cette parcelle appartient à la Ville aujourd'hui en pleine propriété.

En plus de ces 252 000, 87 010 euros d'acompte pour l'indemnisation du sinistre sur les bulles de tennis (tempête Aurore en octobre 2021) qui a porté sur la réfection des quatre courts de tennis en terre battue, la reprise du grillage d'enceinte des quatre courts de tennis, et l'achat et la pose d'une nouvelle bulle sur les courts 2 et 3.

À ces 339 510 euros de recettes s'ajoutent 105 465 euros de produits supplémentaires des amendes de police par rapport à la prévision au BP 2022. Nous avons perçu 9 863 euros en 2021 et 155 465 euros en 2022 pour 50 000 euros inscrits au BP, et 300 960 euros de subventions de l'État pour le remplacement des menuiseries des écoles élémentaires du centre et l'école Raspail, soit un total de recettes supplémentaires de 745 915 euros.

A contrario, la prévision du fonds de TVA a été surévaluée et nécessite un ajustement à la baisse de 337 520 euros, avec un virement en section d'investissement de 72 659 euros.

Le total de la DM en recettes, tant en fonctionnement (339 510 euros) qu'en investissement (141 564 euros), s'élève à 481 074 euros. Ces recettes permettent d'ajuster le budget consacré aux dépenses avec le retrait de crédits non utilisés pour 168 000 euros. En effet, la restitution partielle des crédits affectés à la création d'un nouvel accueil au nouveau cimetière (40 000 euros), une partie des travaux ayant été réalisés en régie par les agents des services des ateliers municipaux. Ensuite, la restitution partielle de crédits affectés à la réhabilitation de la médiathèque Marguerite Yourcenar ; l'avancée du projet permet d'ajuster l'enveloppe à la baisse et de restituer la somme de 45 000 euros. La restitution partielle de crédits affectés au projet GRU, le projet n'étant pas encore abouti, les crédits ont été restitués (80 000 euros) pour être redéployés sur les projets d'investissement plus avancés. La restitution d'une enveloppe de 3 000 euros dédiée aux bourses jeunes portées par le Cercle Boissière ; la direction de la jeunesse a demandé à redéployer cette somme pour la mise en place d'un atelier podcasts et une formation premiers secours.

Avec ce retrait de crédits, il y a un complément de crédits et dépenses nouvelles pour 649 075 euros.

Dans la section de fonctionnement, l'ajustement du budget consacré aux dépenses en matériaux des ateliers municipaux, pour 100 000 euros. En effet, cette année, un grand nombre de travaux ayant été réalisés en régie, la création d'un nouvel espace d'accueil au nouveau

cimetière en est un parfait exemple. Un complément d'enveloppe pour la compensation des charges liées à la DSP Centre nautique Camille MUFFAT pour 52 800 euros, la révision de la compensation contractuelle de + 1,32 faisant passer la compensation trimestrielle de 211 029 euros à 260 000 euros, et ce à compter de la date d'anniversaire du contrat, le 7 novembre 2022.

Une inscription de crédits supplémentaires pour la passation des écritures comptables liées aux créances éteintes (éléments ont été soumis par Madame la trésorière) pour 56 777 euros qui a été vue dans la délibération précédente.

La participation au financement de la brigade des sapeurs-pompiers. Cette cotisation obligatoire progresse chaque année et est particulièrement élevée en 2022. L'adoption de leur BS a induit un appel de fonds supplémentaire auprès des communes et, pour la Ville de Rosny-sous-Bois, il s'élève à la somme globale de 26 495 euros. Un redéploiement des crédits inscrits au chapitre 65 permet de n'inscrire qu'une enveloppe complémentaire de 20 274 euros à ce stade budgétaire.

Il y a une inscription de crédits complémentaires pour procéder au remboursement des facturations erronées des services à la population pour 10 000 euros. Cette enveloppe concerne les remboursements post-facturation pour des erreurs de pointage, des réajustements de quotient et des annulations d'activités.

Le remboursement de subventions Politique de la Ville perçues à tort (25 000 euros) : dans le cadre de ses activités, la direction de la vie des quartiers répond à des appels à projets afin de développer des actions auprès des quartiers. Au cours de l'exercice 2020, la Ville a perçu des subventions pour lesquelles les actions n'ont pu être menées du fait, notamment, des conditions sanitaires dues au Covid. Elle est tenue de procéder au remboursement de ces subventions, 20 000 euros pour le projet Errance d'enfants, le projet Ville vacances pour 2 000 euros et le projet Quartier d'été – Rencontre autour des discriminations pour 3 000 euros. Je crois que Monsieur DELALANDE avait demandé des précisions qui lui ont été apportées suite à la Commission ressources.

Le remboursement des forfaits post-stationnement (5 000 euros) : les dépenses relèvent du chapitre 014 - Atténuations de produits, cette inscription avait été oubliée dans le cadre du BP. Il convient donc d'y remédier.

Enfin, dans la section d'investissement, un complément de crédits de 248 864 euros pour la réhabilitation de la maternelle Bois Perrier, afin de poursuivre les études et de débiter les travaux jusqu'au vote du budget primitif 2023, et ce après la somme de 500 000 euros votée au BP 2022. La réhabilitation des courts de tennis, en prolongement des travaux inscrits dans le cadre du BP 2022 avec le remplacement des poteaux du court n 2 et des mâts d'éclairage pour 10 800 euros.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 27 juin dernier relative à la convention tripartite ZAC Coteaux Beauclair signée avec l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est et PAREDEV, il est nécessaire d'inscrire une enveloppe de 46 900 euros pour le remboursement des frais avancés par GPGE pour le relogement des familles résidant actuellement rue de Lisbonne dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Coteaux Beauclair et, comme nous avons le virement du compte de fonctionnement, nous l'avons au crédit du compte investissement, donc le virement de 72 259 euros.

La Décision modificative n 1 de l'année s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses à hauteur de 451 074 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON pour toutes ces précisions. Des questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Merci. Écoutez, c'est un peu comme le budget supplémentaire que vous nous aviez proposé. C'est une décision modificative de moins de 500 000 euros. Ce n'est pas une décision modificative qui change la structure budgétaire, ni même vos orientations politiques, ou qui permet d'initier des nouveaux dispositifs suite à la fin d'année, notamment 2022, et vous l'avez dit, ce sont principalement des ajustements de dépenses non engagées et de nouvelles recettes perçues.

Nous avons néanmoins deux remarques à faire concernant cette décision modificative.

La première, même si cela peut paraître très, très peu au regard du budget, mais pour nous c'est symbolique et cela devrait faire partie des priorités municipales. Nous regrettons que les deux projets qui portent sur la lutte contre les discriminations – l'un concernant le projet Ville-Vie-Vacances, l'autre concernant le projet Quartier été – soient annulés, en tout cas les crédits, pour un montant de 5 000 euros. Nous avons bien compris qu'ils avaient été programmés pour l'année 2021 et que l'année 2021 a bien évidemment été impactée par la crise sanitaire. Néanmoins, nous comprenons moins que ces deux projets ne puissent pas être reportés sur cette année, d'autant plus que nous faisons le constat que le sujet et la thématique lutte contre les discriminations est quand même très peu portée au sein de notre ville. Nous demandons qu'à minima cette somme de 5 000 euros puisse servir au financement de projets sur la lutte contre les discriminations. Si ce n'est pas possible d'ici la fin de l'année 2022, nous souhaiterions que cela puisse apparaître à l'année 2023.

La deuxième remarque concerne le complément d'enveloppe pour la compensation des charges liées à la DSP du centre nautique Camille Muffat. Vous l'expliquez, le contrat prévoit une indexation de ces charges selon une formule de révision de prix dont les indices ont été revus à la hausse par rapport à la prévision réalisée à l'automne 2021 pour une augmentation de près de 52 800 euros. Pouvez-vous nous indiquer à quel indice vous faites référence car, si ma mémoire est bonne, à l'occasion du précédent Conseil municipal, nous avons eu un échange à ce sujet. Nous vous interrogeons notamment sur les prévisions en termes d'augmentation des coûts de l'énergie et de l'impact pour le centre nautique. Vous nous aviez indiqué le centre nautique devrait être peu impacté parce qu'il y avait la mise en place de la géothermie et le contrat d'électricité qui étaient groupés. Du coup, nous voyons cette somme apparaître pour 2022 et, du coup, ce ne serait pas étonnant, l'impact sur l'année 2023 pourrait être beaucoup plus important.

Si vous pouviez répondre à ces questions-là. Et puis une explication de vote : comme c'est la traduction budgétaire pour l'année 2022, notre groupe s'abstiendra, comme nous l'avons fait dans le cadre du budget. Merci.

Nathalie REGNAULD

Moi, je peux commencer par répondre pour l'indice sur Camille Muffat. En fait, l'indice est calculé sur le gaz et l'électricité. C'est comme cela dans le contrat depuis le début. C'est pour cela qu'il a augmenté, alors qu'au niveau coût, vu la géothermie, les coûts réels qu'ils ont sont moindres que toute l'augmentation que nous subissons. Alors, par rapport à tout cela, nous sommes en train d'être aidés par des spécialistes qui vont analyser ce contrat, parce que cela fait sept ans que nous avons ce contrat avec la piscine. Nous allons analyser ce contrat et voir ce qui peut être revu ou pas par rapport à ce contrat. Donc nous allons être aidés par des experts qui vont analyser et qui nous aideront aussi à discuter, avec la piscine, un avenant éventuel.

Monsieur le Maire

Oui, je crois qu'il y a une évolution de l'indice gaz qui passe de 1,05 à 1,82.

Nathalie REGNAULD

Alors, les montants, je ne sais pas exactement, mais en effet cela a augmenté à cause du gaz. Mais comme dans le contrat l'indice est calculé par rapport au gaz, c'est pour ça.

Monsieur le Maire

Merci pour votre réponse. D'autres questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Juste une explication de vote très courte, Monsieur le Maire. Nous avons en effet assisté à la Commission ressources, où Monsieur MANGON nous a bien donné tous les éléments et les questions que nous avons éventuellement. Monsieur MANGON a validé cette expression que j'ai utilisée, c'est une « DM cosmétique » puisqu'elle n'implique pas de grands choix politiques, en tout cas différents de ceux que vous avez exprimés lors du budget primitif et donc, en cohérence, exactement comme le groupe RES, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci, je passe donc au vote.

Pierre MANGON

Attendez, je voudrais répondre à Madame THIBAULT.

Monsieur le Maire

Allez-y Monsieur MANGON.

Pierre MANGON

Les sommes que vous avez données pour les rencontres autour des discriminations sont une subvention.

À partir du moment où le projet n'a pas été réalisé, nous sommes obligés de rendre la subvention. Cela n'opère en rien sur les décisions qui seront prises cette année ou l'année prochaine.

Monsieur le Maire

Tout à fait, bien sûr. Donc je charge Monsieur ARCELUZ de voir avec ses équipes de la Politique de la Ville et Monsieur CAVANNA qui s'occupe de l'espace jeunes, pour voir ce que vous pouvez faire au niveau des quartiers et au niveau de la jeunesse à ce propos sur ce sujet.

Bien, je réitère mon appel au vote. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Donc sept, six, treize.

Pierre-Olivier CAREL

Trente voix pour et 13 abstentions.

30 voix pour et 13 abstentions (6 URAM et 7 R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**43
30**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, Mme SEBAN,

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
13**

M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

Éric BÉAL

Juste pour information, j'ai oublié de vous le dire, ou alors vous l'avez noté pour les votes précédents, et celui-ci vous dites 13. Là, il y a 7 voix puisque j'ai...

Monsieur le Maire

Six et sept, treize.

Éric BÉAL

Non, non, il y a sept voix chez nous.

Monsieur le Maire

Oui, sept chez vous, plus six là.

Éric BÉAL

Ah, vous me dites six et sept, c'est pour ça que j'avais...

Monsieur le Maire

Non.

Éric BÉAL

Il y a bien sept voix chez nous, n'est-ce pas ?

Monsieur le Maire

Bien sûr. Sept et six. Six et sept. Je ne sais pas toujours compter, mais là... Merci Monsieur MANGON.

10. SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Monsieur le Maire

Je laisse la place à Madame LEFELLE pour la traditionnelle présentation des suppressions et créations de postes.

Virginie LEFELLE

Pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et procéder aux nominations suite aux avancements de grade, concours, recrutements, il s'avère nécessaire de procéder aux modifications suivantes. Pour cette séance, nous avons deux avancements de grade de catégorie A, une réussite à un concours d'éducateur des activités physiques et sportives de catégorie B, une promotion interne de technicien catégorie B, une création de poste d'adjoint administratif de catégorie C au service Citoyenneté, une dizaine d'ajustements de grades liés à des départs et arrivées d'agents.

Le Comité technique a été consulté lors de sa séance du 6 octobre 2022, voté à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces suppressions et créations de postes.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Je profite de cette délibération pour demander un petit point sur l'état d'avancement des recrutements pour l'encadrement du périscolaire puisque nous avons, de nouveau, été interpellés par la fédération de parents d'élèves du groupe scolaire Jean Moulin qui, d'ailleurs,

vous a écrit, Monsieur le Maire, depuis dix jours et qui n'a toujours pas eu de réponse, concernant une nette dégradation du taux d'encadrement. Nous serions, sur certaines journées, à un animateur pour 70 à 100 enfants. Nous sommes sur une nette dégradation avec, potentiellement, des problèmes de sécurité qui se posent.

Je ne vous fais pas un mauvais procès et je ne dis pas que ce n'est pas des problèmes de recrutement que l'on retrouve dans d'autres villes, même au niveau national, comme nous pouvons le connaître dans d'autres secteurs. Là, manifestement, nous avons franchi plus qu'une limite et nous voudrions savoir où est-ce que vous en êtes dans le recrutement ?

Madame AWAD, vous nous aviez présenté le plan que vous aviez mis en œuvre depuis, mais est-ce que cela avance ? Est-ce que nous avons recruté davantage d'animateurs et quels sont aujourd'hui les perspectives ?

Parce que cette dégradation-là a aussi conduit à une modification de l'organisation de la pause méridienne, notamment dans ce groupe scolaire, qui pose quand même de nombreuses difficultés : les enfants ne sont plus appelés par ordre de classe, mais de façon aléatoire ; certains ne mangent pas (c'est normal, ils sont petits, ils ne comprennent pas forcément).

C'est, je dirais, le sujet numéro 1 qui demanderait peut-être, y compris vous, Monsieur le Maire, et les autres élus, de porter ce sujet-là auprès du ministère de l'Éducation, notamment sur les difficultés que nous rencontrons. Parce que je ne vois pas comment est-ce que nous allons continuer aujourd'hui l'année, et voilà, nous pouvons nous poser la question des potentiels problèmes de sécurité qui peuvent se poser et qui pourraient se poser dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Monsieur le Maire

Tout à fait. Écoutez, là, justement, le tableau des animateurs, donc je vais vous donner les chiffres. Pour la pause méridienne, sur 264 postes nécessaires, 233 sont pourvus, donc il en manque 32. Pour le périscolaire, il y a 86 postes nécessaires, 79 postes sont pourvus, donc il manque 5 postes. Pour le mercredi, 56 postes sont nécessaires, 49 postes sont pourvus, donc il manque 7 postes. Pour l'aide aux devoirs, 57 postes sont nécessaires, 53 sont pourvus et 4 sont manquants.

Madame AWAD.

Stéphanie AWAD

Je ne sais pas quels chiffres vous avez, mais en fait, nous avons eu des arrivées lundi. Moi j'ai les chiffres effectivement sur Jean Moulin, donc là nous sommes à 16 animateurs sur la pause méridienne plus le directeur (nous parlons de l'élémentaire, je pense), donc nous sommes à 17 encadrants. Lundi et mardi il y avait à peu près 380 enfants (je le dis de tête, parce que je les ai vérifiés tout à l'heure, donc je peux reprendre mon téléphone pour revérifier, mais je les ai bien vérifiés), ce qui nous amène à un taux d'encadrement de 1 pour 23. Je ne fais pas la division de tête, c'est simplement que je l'ai déjà vérifié tout à l'heure.

J'ai entendu parler de cette fameuse journée – je ne sais plus quelle date précise – sur laquelle on indique un taux d'encadrement de 1 pour 70, 1 pour 100. J'ai demandé à vérifier ces chiffres. Je n'ai pas encore les retours, mais effectivement je ne sais pas comment on peut arriver à ces chiffres-là. Je demanderai à vérifier. En attendant, effectivement il y avait un problème. Nous étions plutôt à 1 pour 34 jusque-là dans cette école sur la pause méridienne, mais 1 pour 70 c'est quand même quelque chose. Là, aujourd'hui, ce n'est pas du tout les chiffres que nous avons, et je vous le dis ce sont des remontées de terrain, c'est-à-dire de présence, donc avec les pointages des gens qui étaient là. Lundi et mardi, nous avons eu les nouveaux qui sont arrivés, donc nous en avons eu trois de plus, et donc ces trois de plus là ont amené à, du coup, avoir ces 17 encadrants pour 380 enfants qui mangent. Nous sommes effectivement encore pas suffisamment, donc nous avons encore des recrutements qui arrivent le 7 novembre pour cette école ; donc nous en avons deux de plus qui arrivent sur cette école le 7 novembre.

Il en manquera encore, il me semble, un ou deux pour vraiment arriver au taux d'encadrement maximum, puisqu'il en manquait 8, et là il en manque encore 4, dont 2 qui arrivent le 7 novembre.

Cela avance. Depuis le dernier Conseil municipal, nous avons recruté 35 personnes. Il y a clairement eu quelque chose, sachant que nous n'avons pas recruté toutes les personnes – et c'était la question qui m'avait été posée la dernière fois, c'est-à-dire est-ce que nous allons recruter le tout-venant pour pouvoir remplir des postes. Effectivement, non, ce n'est pas ce qui s'est passé parce que nous avons eu à peu près une cinquantaine de candidatures et 35 retenus, donc nous n'avons pas retenu tout le monde. Donc, oui, il manque encore une vingtaine de personnes puisque, depuis ces chiffres-là, nous ne sommes plus à ça. Nous sommes plutôt à une vingtaine de personnes manquantes. Nous sommes encore en recherche de cette vingtaine de personnes. Nous avons encore des candidatures. Nous en avons moins que la vague que nous avons eue au départ, quand nous avons essayé de lancer cette vague de recrutements, mais cela ne s'est pas totalement essoufflé. Nous en avons encore qui arrivent et nous continuons les efforts pour pourvoir tous ces postes-là.

Monsieur le Maire

Merci. Je propose que notre députée s'associe à moi pour intervenir auprès du ministre de l'Éducation pour faire part, justement, de tous les soucis que l'ensemble des collectivités – parce que ce problème-là ne se pose pas uniquement à Rosny, mais sur l'ensemble de nos collectivités –, le problème de recrutement et d'encadrement se pose. Je propose que notre députée, elle aussi, fasse une démarche conjointe avec nous-mêmes.

Monsieur BÉAL

Éric BÉAL

Oui, simplement pour renouveler ma demande déjà effectuée à cette occasion lors d'un Conseil municipal précédent. Nous avons la phrase classique que vous mettez à chaque fois qu'il s'agit de gestion de postes : « le Comité technique a été consulté lors de la séance du 6 octobre ». Très bien, nous sommes ravis, mais qu'a-t-il dit ? Quelles ont été les réactions des représentants du personnel ? Est-ce que nous pourrions avoir une information succincte ou est-ce que c'est...

Monsieur le Maire

Avis favorable et un vote favorable sans aucune remarque. Vous pourrez leur poser la question si vous le souhaitez.

Éric BÉAL

Écoutez, si vous pouviez me les présenter, sans problème, je leur poserai la question.

Monsieur le Maire

Voilà, tout a été voté à l'unanimité par l'ensemble des représentants des agents représentant les syndicats.

Madame AWAD.

Stéphanie AWAD

Je voulais juste ajouter une proposition à Madame THIBault. Si vous voulez qu'un jour nous allions déjeuner sur la pause méridienne de Jean Moulin, ce sera avec plaisir, pour voir aussi le nombre d'encadrants réel. Effectivement, parfois, nous avons des sollicitations. Nous avons parfois des positions des parents, qui sont parfois réelles, qui sont liées à des inquiétudes réelles, mais effectivement il y a aussi des choses qui se passent bien. Il y a des choses qui avancent. Il y a des choses qui ne sont plus du tout ces taux d'encadrement là, catastrophiques, que nous avons eu, à un moment donné. Effectivement, les parents peuvent aussi être dans la sollicitation parce qu'ils ont peur que cela recommence. Ils ont peur que, peut-être, il y ait un jour où cela se passe mal ou qu'il y ait un accident, et c'est normal. Je le comprends, mais c'est

vrai qu'il y a un catastrophisme parfois, que nous entendons. Un pour 70, un pour 100, c'est quand même grave. Nous ne sommes pas du tout sur cela, et donc je vous invite à venir avec moi pour que nous allions constater par nous-mêmes.

Monsieur le Maire

Dernière question, Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Ce n'est pas une question, Monsieur le Maire. Je crois que nous vous l'avions déjà demandé également, il y a bien des représentants du Conseil municipal à ce Comité technique ?

Monsieur le Maire

Bien sûr, bien sûr.

Éric BÉAL

Je vous renouvelle officiellement la demande du groupe RES. Nous aimerions bien pouvoir assister à ce Comité technique en tant qu'élus et membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Il y a une règle. Nous avons voté les élus. Je me vois difficilement dire à un élu représentant : « *Eh bien écoute, laisse ta place à quelqu'un d'autre* ».

Éric BÉAL

Peut-être pouvez-vous nous inviter en tant qu'observateurs ?

Monsieur le Maire

Mais vous n'aurez pas droit à la parole, ce qui changera un petit peu.

Bien, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Non prises part au vote ? Donc ces suppressions et créations de postes sont adoptées à l'unanimité.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

0

11. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, je vous propose de nous présenter la mise en place du dispositif Parcours emploi compétences.

Virginie LEFELLE

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation, et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur, que par le service public de l'emploi.

L'objectif de ce dispositif PEC est l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ce sont des CDD de 6 mois pouvant aller jusqu'à 2 ans, subventionnés par l'État à hauteur, en moyenne, de 50 % de la masse salariale, avec des exonérations de charges.

La finalité est d'intégrer ces collaborateurs de manière pérenne s'ils donnent entière satisfaction. Une douzaine de postes sont identifiés sur la Ville. Ce sont des postes permanents que nous allons pourvoir par des PEC. Vous avez le tableau ci-joint.

Le Comité technique a été consulté lors de la séance du 6 octobre 2022, voté à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir mettre en place le dispositif de Parcours emploi compétences.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Du coup, à travers cette délibération, la Ville souhaite participer à l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi en mobilisant des contrats aidés tels que le dispositif PEC. Notre groupe y est bien évidemment favorable tant les besoins sont immenses pour les catégories de demandeurs d'emploi. La mise en œuvre du parcours repose – et vous l'avez rappelé – sur un emploi, mais un accompagnement, une formation permettant de développer des compétences transférables, en lien avec les services publics de l'emploi, mais à ce titre, et contrairement à ce que vous indiquez dans votre délibération, les contrats aidés n'ont pas vocation à permettre de concilier les besoins de fonctionnement des services publics. C'est avant tout un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. C'est pour cette raison que les employeurs bénéficient d'une aide financière, vous l'avez rappelé, d'en moyenne 50 % du SMIC brut. Nous voulions vraiment rappeler ceci, parce que cela nous paraissait important et donc nous trouvons que les termes de la délibération sont pour le moins plutôt maladroits.

Une question. Comme je l'ai indiqué, les PEC imposent d'accompagner au quotidien la personne, de donner l'accès à la qualification et, le cas échéant, de pérenniser le poste en insertion réelle et durable dans l'emploi. Pouvez-vous nous présenter quels types d'accompagnement la Ville de Rosny-sous-Bois proposera à ces personnes, en lien avec les services publics de l'emploi ? Quelles sont également les perspectives d'embauche à l'issue de ces contrats-là ? Bien évidemment, cela dépendra des personnes et de la satisfaction que vous pouvez en tirer, et la leur, mais ce serait intéressant de pouvoir poser les bases en disant que, comme nous avons de toute façon des postes à pourvoir, nous nous engageons potentiellement à pérenniser ces postes-là, notamment. Enfin, quelle est la durée envisagée de ces contrats ? La durée minimale est de six mois, mais on va dire que la recommandation est plutôt d'avoir des contrats minimums de 9 mois allant jusqu'à 24 mois pour avoir des expériences professionnelles assez significatives pour ces personnes-là.

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE.

Virginie LEFELLE

Pérenniser tous les postes, peut-être pas, puisque c'est surtout pour permettre à des personnes de retrouver un emploi et d'être formées sur des postes auxquels elles n'auraient pas pensé.

Cela permet aux personnes de se remettre à l'étrier et de pouvoir retrouver le chemin de l'emploi.

Monsieur le Maire

Pérenniser, ce sera une réflexion que nous pourrions avoir éventuellement.

Virginie LEFELLE

Exactement.

Monsieur le Maire

C'était le cas des contrats aidés. Il y a certains contrats aidés qui sont passés en CDD ou en CDI, donc c'est une réflexion, en effet, qui peut être faite avec les personnes qui seront dans ces emplois.

Pierre-Olivier CAREL

Nous ne sommes pas là pour précariser.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas là, bien sûr, comme vous le dites, pour précariser. Je pense qu'il y a un travail, qui est important, qui va être fait avec la Mission locale, avec les services emplois, avec Pôle emploi pour, justement, accompagner les personnes qui rentreront dans le cadre de ce dispositif, bien sûr avec l'encadrement des services de la Ville.

Virginie LEFELLE

Ils auront les formations nécessaires.

Magalie THIBAUT

Oui. Je m'excuse, mais ce n'est pas très précis comme réponse. Encore une fois, ce sont des engagements quand on utilise ces dispositifs-là. Si vous avez décidé de vous impliquer dans ce PEC c'est que vous avez déjà pensé l'accompagnement, les parcours de formation. Aujourd'hui, je note que vous n'êtes pas en capacité de nous répondre.

Monsieur le Maire

Si nous avons déjà choisi le principe, c'est que nous sommes d'accord sur le principe et que, bien sûr, tout va être mis en place avec les personnes, les emplois concernés, pour que l'accompagnement soit fait et que ces personnes n'arrivent pas dans les services comme ça, comme un cheveu sur la soupe, et qu'il y ait bien sûr un accompagnement avec l'aide, bien sûr, comme je l'ai dit, des missions locales, des services emplois, de Pôle emploi qui aideront ces personnes, avec les services de la Ville, à faire démarrer ces personnes dans le cadre du travail administratif que la Ville leur demande. Ensuite, en effet, c'est une évolution qui se fera avec la DRH pour voir si ces personnes sont tout à fait dans la compétence et peuvent passer à un stade supérieur en étant en CDD ou en CDI.

Virginie LEFELLE

Ce ne sont pas des personnes qui sont jetées comme ça sur des postes. Nous allons les former. Il y aura un suivi. C'est un peu comme un stage, au final, mais ils seront rémunérés.

Monsieur le Maire

Bien sûr.

Magalie THIBAUT

Ce n'est pas un stage. Les contrats aidés, ce ne sont pas des stages.

Monsieur le Maire

Non, ce ne sont pas des stages, bien sûr.

Virginie LEFELLE

Sur le principe.

Magalie THIBAUT

Écoutez, nous vous demanderons de pouvoir nous faire un point, peut-être, tous les ans. Cela nous paraît important.

Monsieur le Maire

Voilà, donc nous avons déjà choisi le principe, ce que tout le monde ne fait pas forcément.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Donc ces PEC sont adoptés à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

0

12. MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, la mise en place de la participation employeur à la protection sociale complémentaire.

Virginie LEFELLE

Prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics, à l'instar du secteur privé, de participer au financement d'une partie des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents, quel que soit leur statut (hors vacataires).

La protection sociale complémentaire regroupe deux éléments : la complémentaire santé (plus communément appelée la mutuelle) et qui, globalement, couvre les frais de santé ; la prévoyance qui, globalement, couvre les pertes de salaire que l'on peut rencontrer en cas d'arrêt prolongé.

En avance de deux à trois ans par rapport aux obligations légales, la Ville souhaite mettre en place, dès le 1^{er} novembre 2022, une participation employeur à destination de tous les agents couverts par une complémentaire santé et/ou une prévoyance.

Pour pouvoir obtenir cette participation employeur, il faudra que le contrat souscrit par l'agent soit labellisé. Le montant de participation employeur proposé est conforme au montant préconisé par les décrets relatifs à la protection sociale complémentaire, à savoir :

- pour la complémentaire santé : 15 euros par mois,
- pour la prévoyance : 7 euros par mois.

Ces montants sont cumulatifs. Ils seront versés mensuellement sur la fiche de paie avec un effet rétroactif au 1^{er} novembre 2022. La quotité de travail sera sans impact sur le montant perçu.

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique du 6 octobre 2022 à l'unanimité.

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 6 octobre 2022.

Ce point sera présenté et voté lors du prochain Conseil d'administration du CCAS de Rosny-sous-Bois.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider la mise en place d'une participation employeur à la protection sociale complémentaire.

Monsieur le Maire

C'est une demande de la majorité de nos agents, en effet. C'est quelque chose qui était réclamé, et donc nous allons très prochainement la mettre en place si tout le monde en est d'accord ce soir.

Des questions ? Je passe au vote. Des votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie pour nos agents pour cette mise en place de la participation employeur à la protection sociale complémentaire. Merci pour eux.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

0

13. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE : DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DUREE, DE 6 À 9 ANS

Monsieur le Maire

Monsieur BAKIR, je vous laisse nous présenter l'agenda d'accessibilité.

Sabah BAKIR

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

L'objectif de l'Ad'AP est de rendre l'ERP (Établissement recevant du public) et IOP (Installations ouvertes au public) accessibles aux personnes en situation de handicap. La Ville comporte 63 ERP et 67 IOP, 130 sites au total pour une surface de 75 000 mètres carrés et 936 obstacles (uniquement pour l'ERP). Au regard de l'ampleur de notre patrimoine, par délibération du 22 septembre 2016, la Ville s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des ERP et des IOP

en six ans alors que 9 ans sont possibles à l'époque. Le préfet de Seine-Saint-Denis approuve l'agenda le 22 décembre 2016.

Aujourd'hui, au terme des six ans de réalisation des travaux, 39 ERP sont complètement accessibles, ce qui représente 62 % des ERP ; 12 ERP sont en cours d'accessibilité, ce qui représente 19 % d'ERP ; 7 ERP sont à traiter, 1 ERP est suspendu (c'est l'école Félix Éboué) à cause des travaux de la ligne 15 ; 4 ERP sont exclus car ils seront prochainement fermés.

Ce bilan est largement positif, plus de 80 % d'ERP sont accessibles malgré les difficultés techniques rencontrées par les travaux de la seconde période de 2020 à 2022. En effet, la crise sanitaire est intervenue au moment où la Ville devait étudier les travaux des ascenseurs dans l'école et l'Hôtel de Ville.

Aujourd'hui, le contexte international impacte fortement le coût et les délais de construction des bâtiments et des travaux de rénovation. Par conséquent, il apparaît pertinent de renoncer avec discernement à certains travaux afin d'atteindre l'objectif global d'accessibilité tout en respectant le cadre réglementaire.

Parallèlement, la Ville a réalisé d'importants investissements dans un plan écoles. L'ouverture de quatre nouvelles écoles, accessibles de facto, permet notamment de modifier la mise en accessibilité de certaines écoles existantes.

Enfin, notre patrimoine a évolué et certains ERP ne seront pas traités car ils font l'objet d'une fermeture au public.

En ce qui concerne IOP, la Ville comporte (pour rappel) 67 IOP. La direction des espaces publics a réalisé la mise en accessibilité de 60 IOP, ce qui représente 91 % des travaux réalisés. Les 7 IOP restants sont en cours de réalisation ou planifiés en 2023.

En conclusion, au regard de l'ensemble de ces éléments, la modification de l'Ad'AP passant de six ans à neuf ans est légitime.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la demande de modification de l'Ad'AP et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur BAKIR pour cette présentation. En effet, un grand travail a été fait, donc même s'il reste encore certains travaux à réaliser, nous pourrons les faire dans l'espace des trois ans supplémentaires qui nous seront accordés si vous le souhaitez ce soir.

Des questions ? Monsieur PAUTRE.

Philippe PAUTRE

Oui, merci. Écoutez, l'aménagement des ERP est effectivement quelque chose auquel nous sommes très attachés et nous pouvons regretter que nous n'ayons pas pu tenir l'objectif préalable, qui avait été contractualisé, en quelque sorte, avec le Préfet. Est-ce que vous pouvez nous donner les éléments d'explication ? Alors, nous connaissons le contexte général des deux années Covid, mais au niveau de l'impact, le problème de non-tenue de ces objectifs-là, cela repose sur une problématique technique face aux situations rencontrées ? Est-ce que c'est un problème financier ? Pour le coup, sur la période des six ans, l'augmentation du coût des prix est quand même assez minime, puisqu'aujourd'hui, on parle d'inflation véritablement que depuis le mois d'avril-mai 2022, donc nous ne sommes pas sur une explication qui tient à ce phénomène d'inflation en tout cas. Par contre, peut-être d'autres domaines, enfin d'autres dimensions économiques que vous voudrez bien nous expliquer, et peut-être des dimensions techniques, parce que c'est quand même dommage que nous ne puissions pas tenir une échéance à six ans pour accueillir correctement les personnes en situation de handicap. Merci.

Sabah BAKIR

Merci Monsieur PAUTRE pour votre question. L'explication, elle est très, très simple. En fait, au départ du plan d'accessibilité, l'équipe, à l'époque, a choisi de rendre accessibles tous les sites

de la Ville en six ans à la place de neuf ans. Déjà, l'ancienne équipe s'est mis la pression pour respecter le délai en six ans à la place de neuf ans. Cela, c'est le premier point.

Deuxième point, l'équipe ou la Ville de Rosny n'a pas attendu la loi du 11 février 2005 pour rendre ces sites accessibles aux handicaps. Ils ont commencé bien avant cela. En 2014, la loi est devenue obligatoire, demandant aux communes de présenter l'agenda programmé pour rendre les sites accessibles. La Ville s'est engagée sur six ans alors qu'à l'époque, neuf ans étaient possibles. Cela, c'est la première chose.

Deuxième chose, nous avons rencontré, oui, en plus de la crise de la Covid, des difficultés financières et des difficultés techniques pour réaliser ces sites. Par contre, 90 % des sites, maintenant, sont accessibles. Le peu de sites qui ne sont pas encore accessibles cela représente les ascenseurs dans les écoles. C'est là qu'est le coût le plus élevé. Je vous donne une information : cet agenda coûtait pour la Ville plus que 5 millions d'euros ; plus exactement 5 058 000 euros pour les deux (ERP et IOP). Quarante-sept pour cent (presque la moitié) étaient destinés aux ascenseurs. La Ville a laissé, à la fin, ces travaux des ascenseurs qui coûtent très, très chers, mais là nous conjuguons la crise sanitaire avec la crise internationale et l'augmentation des prix, des coûts, des délais, des bâtiments. La loi nous permet de demander de modifier l'agenda de six ans. C'était légitime dès le départ, mais nous ne l'avons pas utilisé, et maintenant nous allons l'utiliser et nous allons terminer bien avant les trois ans.

À savoir aussi, pour que l'explication soit complète, la Ville a fait l'égalité des chances et des droits pour tous les Rosnéens et sur tous les quartiers, et surtout pour les enfants qui vont à l'école. Quand nous disons qu'il ne reste que les ascenseurs à faire sur les écoles, tout le reste de l'agenda pour l'accessibilité est fait. Tous les obstacles sont levés. Il reste uniquement les ascenseurs et nous avons des solutions pour les faire. Maintenant, si vous voulez que je vous explique, je rentre dans la technique et c'est long.

Monsieur le Maire

Écoles et certains bâtiments communaux, tel le musée, tel Malraux. Enfin, il y a des bâtiments où c'est une grosse difficulté, bien sûr.

Sabah BAKIR

L'école et l'Hôtel de Ville, notamment. Nous sommes dessus. Nous sommes en train d'y travailler. J'espère que j'ai répondu à votre attente, Monsieur PAUTRE.

Philippe PAUTRE

Tout à fait.

Sabah BAKIR

Merci.

Éric BÉAL

Moi je voulais juste profiter de cette délibération pour signaler une situation difficile au centre social des Marnaudes. Apparemment, l'ascenseur ne fonctionne plus depuis quelques semaines maintenant. Je n'ai pas tous les détails, mais il semblerait que la mairie renvoie le directeur vers son budget de fonctionnement pour financer l'intervention nécessaire. Est-ce que c'est juste ? Est-ce que ce n'est pas juste ? Je ne sais pas. Je vous pose la question, Monsieur le Maire. Qu'en est-il en réalité ?

Sabah BAKIR

Monsieur BÉAL, je me permets de vous répondre...

Monsieur le Maire

Je n'ai pas d'informations, donc Monsieur BAKIR.

Sabah BAKIR

...parce que vous, vous n'avez pas l'information, et Monsieur BÉAL n'a pas les détails, mais il pose quand même la question. Moi j'ai le détail, mais vous avez raison. Il faut poser la question. Je vous attendais.

[rires]

Je vous attendais, Monsieur BÉAL.

Monsieur le Maire

La réponse, la réponse, Monsieur BAKIR.

Sabah BAKIR

La réponse... Alors, la réponse que cet ascenseur il a la fermeture de la porte automatique. Les gens qui utilisent cet ascenseur ont tendance, quand il descend, à la fermer manuellement, ce qui bloque cet ascenseur. J'étais, moi, sur place avec mes services techniques et nous avons réglé le problème. Mais ce problème-là, il est récurrent. J'ai parlé avec le directeur des Marnaudes. Je lui ai demandé qu'il mette un mot pour que les gens laissent la porte se fermer automatiquement.

Monsieur le Maire

Il a été absent quelque temps puisqu'il était en arrêt maladie. Peut-être qu'il n'a pas eu le temps de mettre le mot.

Sabah BAKIR

Bon, cela fait six mois, quand même. Écrire un mot, cela prend trois secondes. L'ascenseur du centre social des Marnaudes fonctionne, sauf qu'il faut apprendre à l'utiliser. Monsieur BÉAL, vous êtes satisfait ou non ?

Éric BÉAL

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Merci bien, donc je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cet agenda d'accessibilité... Ah, pardon, donc 7 abstentions. Monsieur BÉAL ne lève pas la main, donc je pensais qu'il était favorable à cet agenda. Il était dans l'ascenseur du centre social. Donc l'agenda est adopté par 36 voix. Merci bien.

36 voix pour et 7 abstentions (R.E.S)

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

43

36

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN

CONTRE ABSTENTIONS

0

7

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

14. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE PREVENTION AU PROFIT DES JEUNES

Monsieur le Maire

Monsieur ARCELUZ, nous vous laissons présenter la convention de partenariat avec la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Patrick ARCELUZ

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs,

La Ville de Rosny-sous-Bois, dans le cadre d'une action de prévention au profit de jeunes de la ville, sollicite la collaboration de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, afin de développer une éducation à la citoyenneté et d'améliorer les liens entre les jeunes et les institutions. Une convention formalisera les modalités pratiques de mise en œuvre de ce partenariat et les actions seront organisées par le service prévention citoyenneté de la Ville en collaboration avec le centre de secours de Villemomble.

Ces actions se dérouleront du 25 au 28 octobre prochains où il sera proposé à une dizaine de jeunes Rosnéens de bénéficier d'un atelier de présentation de la caserne et du métier de pompier. Ils participeront également, durant cette période, à un parcours sportif.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe de cette convention de partenariat entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur ARCELUZ. Des questions ?

Je passe au vote. Des votes contre ? Abstentions ? Non-prise part au vote ? Donc cette convention de partenariat est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

15. CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME) POUR LA SAISON 2022-2023

Monsieur le Maire

Je cède la parole à Madame VENTURA pour une convention de partenariat avec l'Institut médico-éducatif.

Catherine VENTURA

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Toujours dans une volonté de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la culture, la Ville de Rosny-sous-Bois souhaite mettre en place un partenariat entre la FAN (Fabrique artistique et numérique) et l'IME (Institut médico-éducatif). Pour la saison 2022-2023 il est donc proposé un atelier d'arts plastiques hebdomadaire, animé par un enseignant de la FAN, pour un groupe de 8 participants de l'IME.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention annuelle.

Monsieur le Maire

Merci Madame VENTURA. Des questions sur cette convention ?

Je passe au vote. Des votes contre ? Abstentions ? Des non-prises part au vote ? Donc cette convention est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Catherine VENTURA

Merci.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

43

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBOIRAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE
ABSTENTIONS

0

0

16. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Les décisions municipales. Avez-vous des questions ? Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Oui, j'ai une question et une remarque préalable. Je compte 13 syndicats qui ont utilisé des locaux communaux pour 18 associations et 5 particuliers.

Monsieur le Maire

Oui.

Éric BÉAL

Nous en sommes à retrouver un certain équilibre, donc c'est bien. Je m'en félicite. Il y a 7 associations qui ont le bénéfice de locaux communaux pour l'ensemble de la saison, et alors là j'ai une question concernant la décision 435-2022. C'est quasiment en dernière page, page 30. Il s'agit donc d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du local bar de l'espace Alfred Jarry pour l'association Jeanne d'Arc. Il s'agit d'une convention de mise à disposition toute la semaine, à tous les moments? Il n'y a pas de précision. On nous dit simplement « *mise à disposition du local bar de l'espace Alfred Jarry pour la saison 2022-2023* ». Est-ce que je peux avoir quelques précisions, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire

C'est permanent, *a priori*. Madame REGNAULD.

Nathalie REGNAULD

Malheureusement, pour cette mise à disposition, je ne connais pas le détail. Parce que c'est vrai que les mises à disposition, c'est soit toute l'année pour certains locaux, et des fois c'est par rapport à une occasion, une AG ou une fête. Là, c'est vrai que j'entends parler de bar.

Monsieur le Maire

C'est pour leurs activités, Madame REGNAULD, donc c'est toute l'année. C'est une mise à disposition sur l'année pour les activités de la Jeanne d'Arc.

Nathalie REGNAULD

Pour le bar, d'accord.

Monsieur le Maire

Voilà.

Éric BÉAL

Pardonnez-moi. Il y a des horaires, quand même ? La Jeanne d'Arc ne va pas utiliser...

Monsieur le Maire

Eh bien, jusqu'à trois heures du matin, bien sûr...

Nathalie REGNAULD

Forcément. Forcément, c'est des jours et des horaires, même si c'est pour toute l'année, c'est avec des jours, des horaires, des créneaux bien précis.

Éric BÉAL

Ma problématique n'est pas de savoir si la Jeanne d'Arc profite, etc. Tant mieux pour cette association qui est très dynamique. Ma problématique, c'est de savoir si d'autres associations peuvent également utiliser le bar lorsque la Jeanne d'Arc ne l'utilise pas.

Nathalie REGNAULD

Oui, bien sûr.

Monsieur le Maire

Avec d'autres associations. C'est partagé.

Éric BÉAL

Comme ce n'est pas précisé, je pose la question.

Nathalie REGNAULD

De toute façon, à chaque fois, la mise à disposition est pour des créneaux, donc c'est partagé. Tous nos lieux sont partagés par les associations qui le demandent.

Monsieur le Maire

OK, d'autres remarques ? Non ? Bon, très bien, je vous en remercie.

PRISE D'ACTE

SUFFRAGES EXPRIMES PRISE D'ACTE

43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE ABSTENTIONS

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Madame THIBAUT m'a adressé un vœu, mais que je n'ai pas mis sur vos tables parce que je n'ai pas eu l'occasion de réunir mon groupe majoritaire pour en délibérer et en débattre et leur en parler. Donc, Madame THIBAUT, ce vœu sera déposé au prochain Conseil, qui aura lieu le mois prochain. En plus, c'est arrivé un petit peu tardivement et je ne l'ai vu que le lendemain.

Magalie THIBAUT

Excusez-moi, Monsieur le Maire, c'est arrivé tardivement ? Vous plaisantez ?

Monsieur le Maire

Oui, je ne l'ai pas vu, Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Il y avait votre cabinet...

Monsieur le Maire

Je ne l'ai vu que le lendemain.

Magalie THIBAUT

Il y avait votre cabinet en copie, donc si vous êtes au moins cinq à ne pas l'avoir vu, c'est quand même assez grave quand on est Maire de la Ville de Rosny-sous-Bois...

Monsieur le Maire

Ben oui, c'est grave, Madame. Ben oui. Ben oui, je ne l'ai pas eu...

Magalie THIBAUT

Et, d'ailleurs, pour avoir échangé avec les autres présidents de groupe, eux l'ont vu.

Monsieur le Maire

Je ne l'ai vu que le lendemain, au dernier moment...

Magalie THIBAUT

Nous avons fait exprès de l'envoyer plusieurs jours à l'avance.

Monsieur le Maire

... donc vous aurez...

Magalie THIBAUT

Attendez ! Laissez-moi terminer.

Monsieur le Maire

Allez-y. Allez-y, Madame THIBAUT. Allez-y.

Magalie THIBAUT

C'est souvent la même chanson, avec vous, Monsieur le Maire, quand on vous présente un vœu et qu'on fait l'effort de vous l'envoyer quand même quelques jours avant, sur un sujet où – excusez-moi de vous le dire – vous devriez quand même être en capacité – même si au sein de votre majorité, vous n'êtes pas forcément d'accord – de nous donner aujourd'hui votre avis et votre opinion. Mais enfin, bon, cela donne le sentiment que c'est quand même souvent fait exprès. Donc, nous avons respecté le cadre du règlement intérieur du Conseil municipal, et puis la moindre des choses aurait été de m'appeler ou de me faire un e-mail et puis de me le dire. C'est la moindre des choses.

Monsieur le Maire

Bien, Madame THIBAUT. En tout cas il sera sur nos tables pour le Conseil municipal qui aura lieu le 17 novembre prochain, et nous l'examinerons.

Je vous remercie pour votre participation. Je vous souhaite bon appétit, une bonne nuit, et donc au mois prochain.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVÉE A 21H45.

Secrétaire de séance



Pierre-Olivier CAREL

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

